

ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX DE LA COMMUNE DE MELLE

SCHEMA COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Présentation de l'analyse des besoins sociaux

Qu'est une analyse de besoins sociaux (ABS) ?

La conduite d'une ABS : une obligation légale pour les CCAS

Article R123-1 du décret n° 2016-824 du 21 juin 2016 :

« I- Les centres communaux et intercommunaux d'action sociale produisent une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population du territoire de leur ressort.

II- L'analyse des besoins sociaux consiste en un diagnostic sociodémographique à partir des données d'observation sociale du territoire. Ce diagnostic est établi avec l'ensemble des partenaires, publics ou privés, qui participent à la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social telles que mentionnées à l'article L. 123-5.

III- L'analyse des besoins sociaux fait l'objet d'un rapport présenté au conseil d'administration au cours de l'année civile qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux. Les années suivantes, des analyses complémentaires, notamment thématiques, peuvent être présentées au conseil d'administration lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget. »

Ainsi, la démarche d'analyse des besoins sociaux :

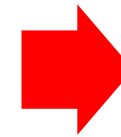
- ⇒ Offre aux CCAS, grâce à une **analyse à la fois quantitative et qualitative**, une lecture fine des besoins sociaux et de réponses apportées à la population.
- ⇒ Permet **d'adapter l'offre aux besoins des habitants et anticiper les évolutions future.**
- ⇒ Conduit à la réalisation d'un **diagnostic social partagé et à la définition d'une feuille de route** pour l'avenir.



Une analyse quantitative et qualitative permettant d'aboutir à une connaissance approfondie des besoins sociaux du territoire



Une analyse précise de l'adéquation entre les besoins perçus et quantifiés et les réponses apportées



Une démarche multipartenariale associant acteurs locaux et habitants en vue de favoriser la logique de complémentarité et d'articulation

METHODOLOGIE DE TRAVAIL

Temps 1

PORTRAIT SOCIAL

- ⇒ Analyse documentaire et des données statistiques (CAF, INSEE ...)
- ⇒ Cartographie des données
- ⇒ Entretiens individuels
- ⇒ Questionnaire à destination des habitants
- ⇒ Formalisation et restitution du portrait social

Janv. – Fév. 2023

Temps 2

DIAGNOSTIC QUALITATIF

- ⇒ Groupes de travail thématiques avec les partenaires locaux
- ⇒ Rédaction et présentation d'une synthèse du diagnostic qualitatif

Mars – Avril 2023

Temps 3

PRECONISATIONS

- ⇒ Temps de travail interne au CCAS et définition des orientations d'avenir
- ⇒ Rédaction du schéma communal d'action sociale
- ⇒ Restitution de l'ABS sous forme de séminaire

Mai – Juin 2023

SYNTHESE DU PORTRAIT SOCIAL

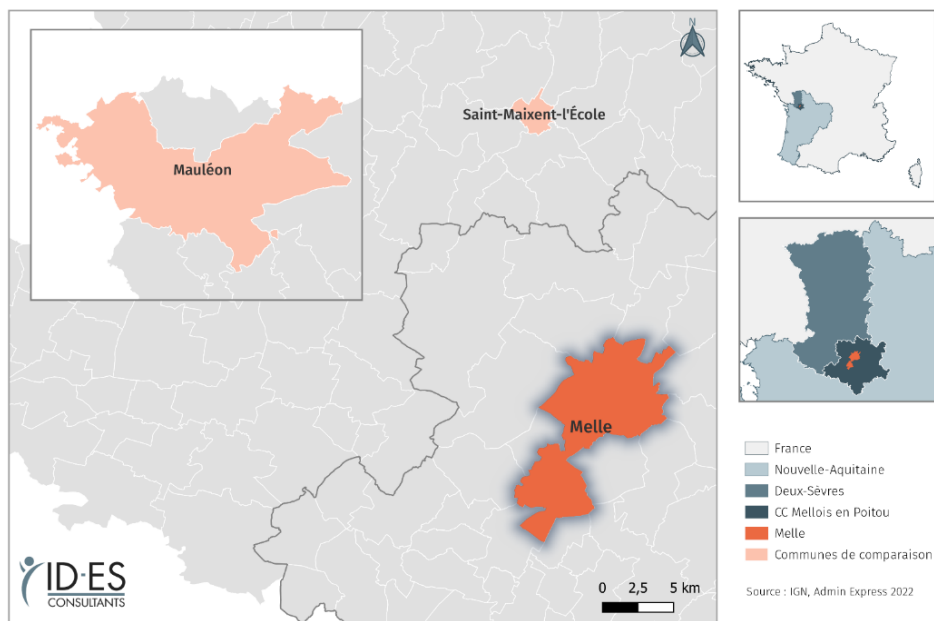
Le contexte géographique

La commune de Melle se situe dans la région Nouvelle-Aquitaine, plus précisément dans le département des Deux-Sèvres.

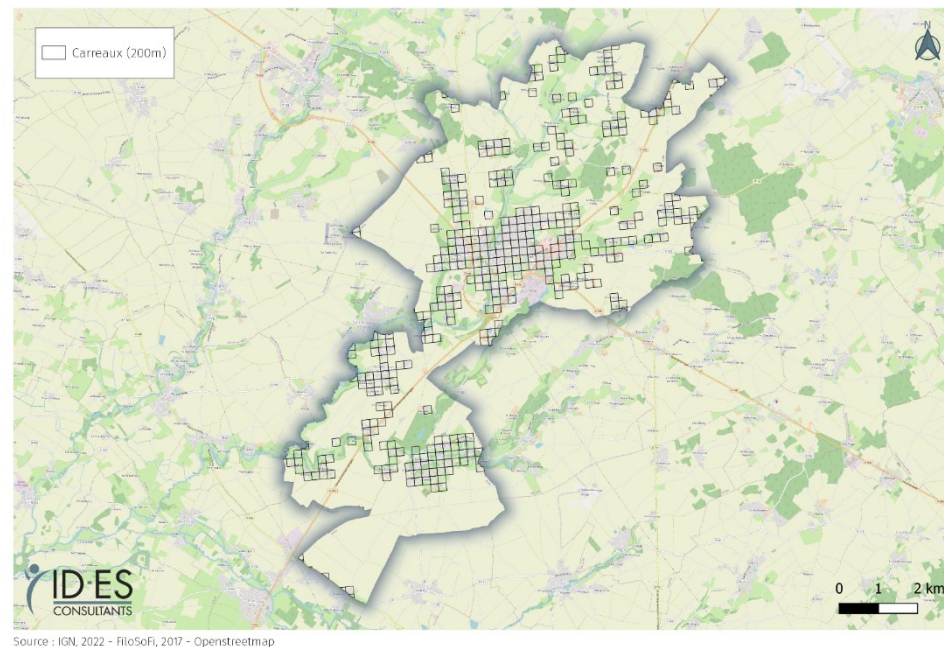
Elle fait également partie de la Communauté de Communes Mellois en Poitou (CCMP).

Depuis le 1^{er} janvier 2019 Melle est une commune nouvelle. Elle est née de la fusion de Mazières-sur-Béronne, Melle, Paizay-le-Tort, Saint-Léger-de-la-Martinière et Saint-Martin-lès-Melle.

Carte : Situation géographique de Melle



Carte : découpage carroyé de Melle

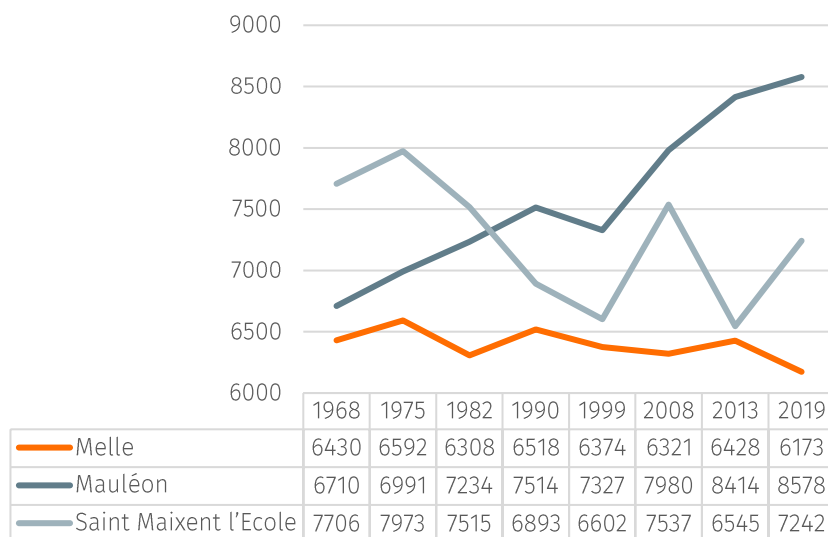


L'évolution populationnelle

La population Melloise a connu une évolution assez stable depuis 1968, mais il est à remarquer une baisse de population en 2019, avec un recul de 255 habitants.

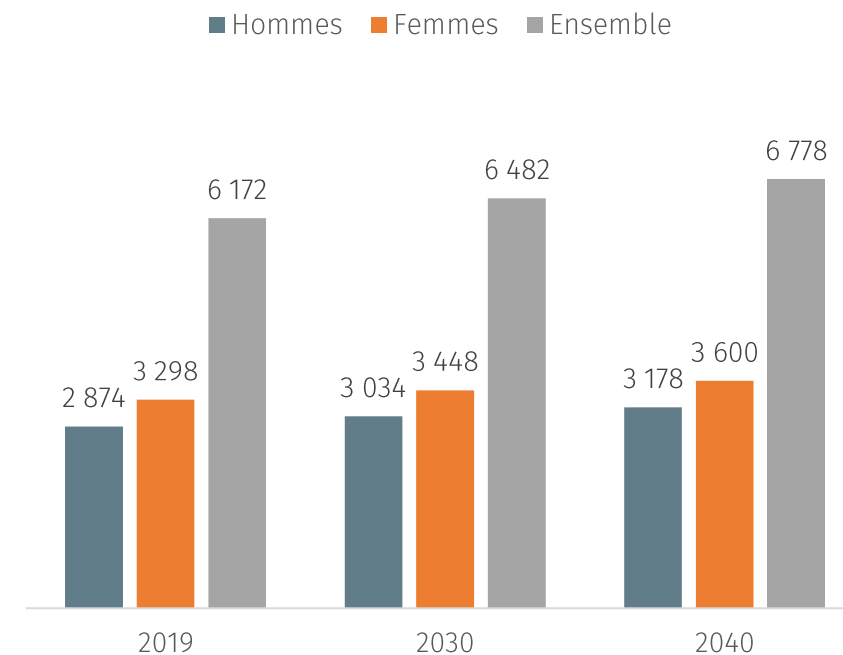
Entre 2008 et 2019, Melle affichait un taux d'évolution de la population décroissant (-2,3%), contrairement à la commune de Mauléon ou au département dont les taux d'évolution sont positifs, mais de manière similaire à la CC de Melle en Poitou.

Figure : Evolution de la population de 1968 à 2019



En termes de projection de la population Melloise, il est à observer une hausse entre 2019 et 2040. Ainsi la commune devrait compter 310 habitants supplémentaires à l'horizon 2030 (5,6%), et 606 habitants de plus à l'horizon 2040 (+9,8%).

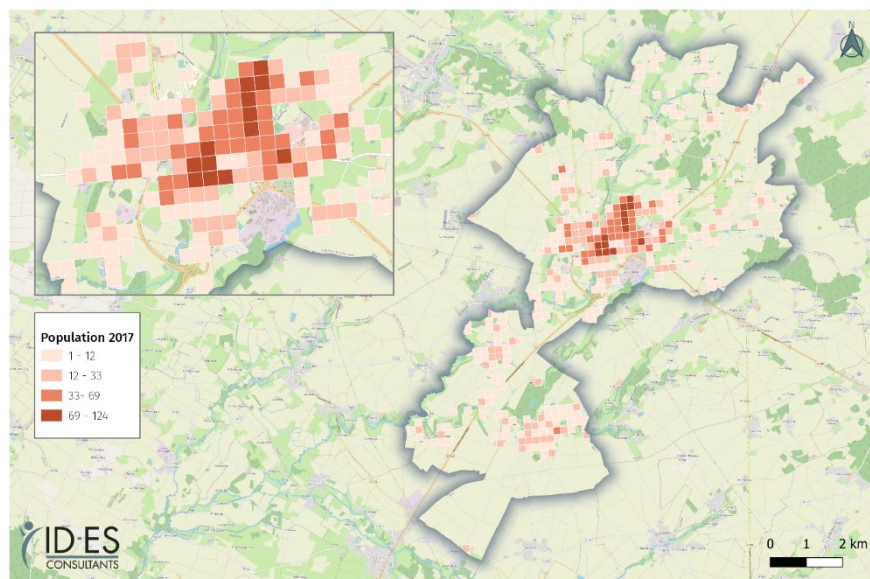
Figure : Population Melloise aux horizons 2030 et 2040



A l'échelle carroyée, il est à constater une concentration de la population plus importante au centre de la commune et plus précisément autour des Jardins de l'Hôpital et également plus au nord au niveau de la Rue du Tapis Vert et de la Rue de la Béronne.

Derrière Saint-Maixent-l'École, la densité de population Melloise est la plus forte : en 2019, la commune comptait 94,5 habitants au km².

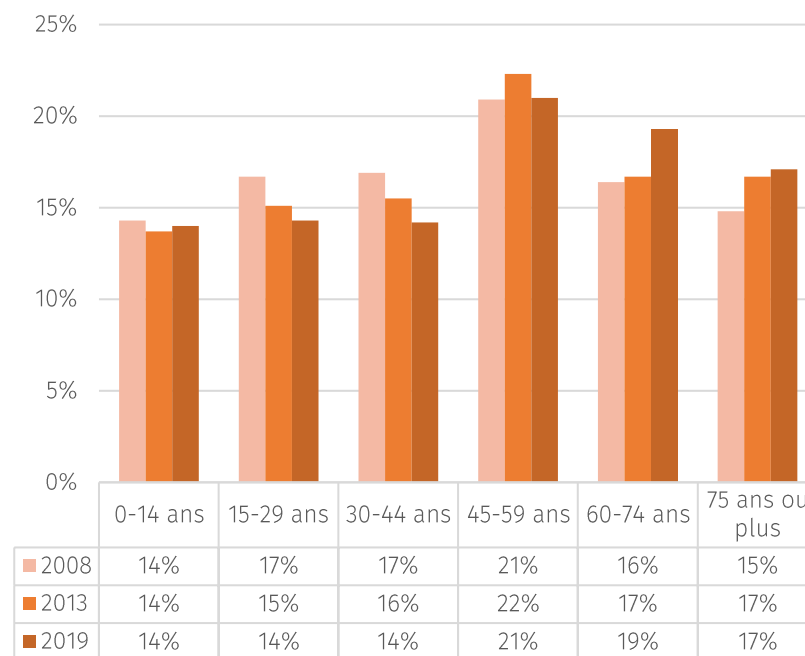
Carte : Population à l'échelle carroyée (2017)



Entre 2008 et 2019 une hausse des tranches d'âge suivantes est à observer : 60-74 ans (+2,9 pts de pourcentage), 75 ans ou plus (+2,3 pts).

Globalement les Mellois âgés de 45 à 74 ans étaient proportionnellement plus nombreux, et représentaient plus de 40% de la population communale.

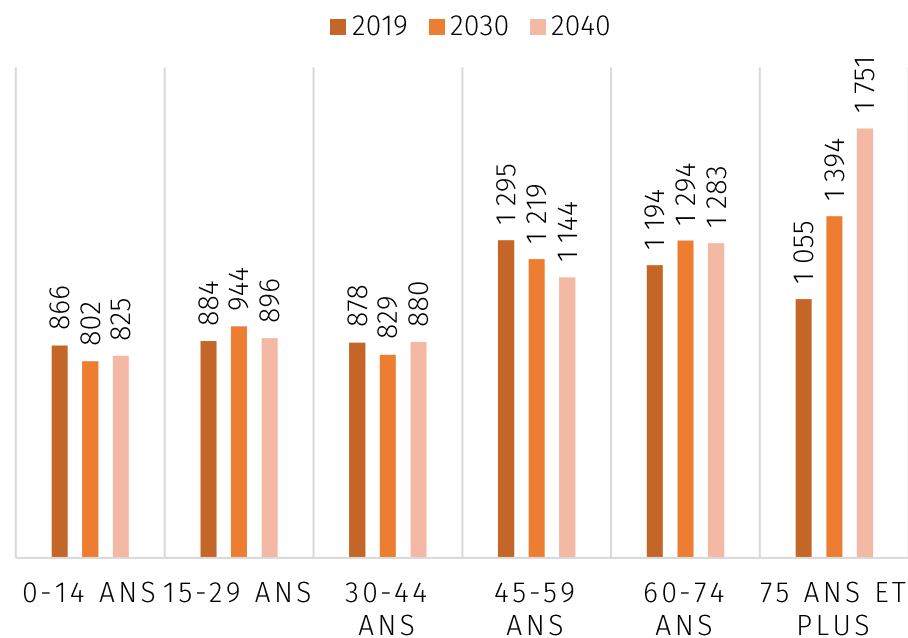
Figure : Evolution de la part de la population par tranches d'âge à Melle (2008-2019)



Plus précisément, à partir du scénario central, il est à observer une hausse plus importante pour les habitants âgés de 70 ans et plus.

D'avantage, il est à noter un léger recul des habitants âgés de 45 à 59 ans en 2030, et également en 2040.

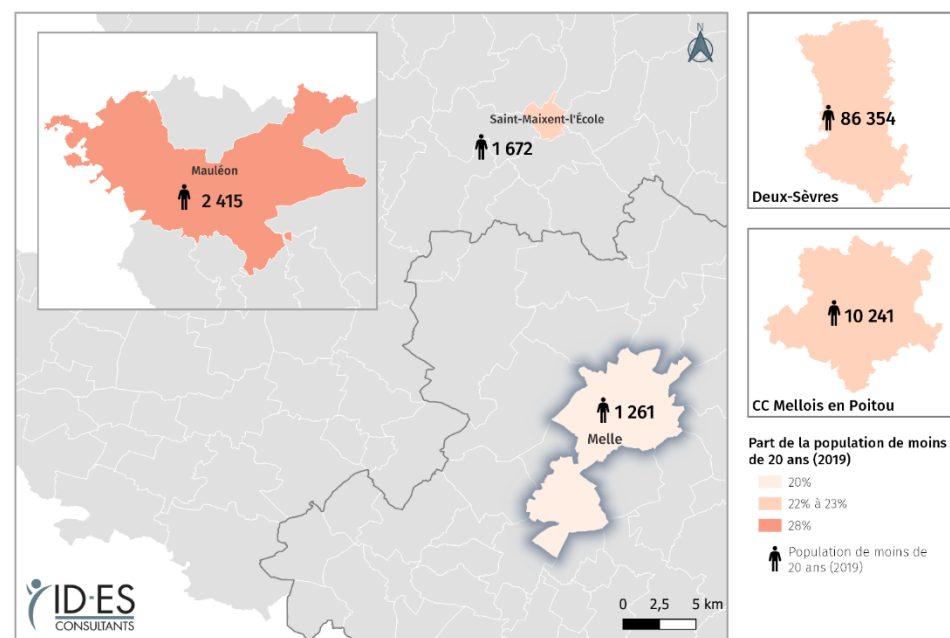
Figure : Population Melloise par tranches d'âge aux horizons 2030 et 2040.



A Melle, les jeunes de moins de 20 ans (1261) étaient moins nombreux que les séniors de 65 ans ou plus (1794).

De plus, leur évolution était également moins importante (20%), soit la plus faible parmi les territoires de comparaison, tandis qu'elle est la plus élevée en ce qui concerne les plus de 65 ans (29%).

Carte : Population melloise de moins de 20 ans



La composition des ménages

Une légère hausse de la part des ménages d'une personne (+2,3 pts) est à relever à Melle. Cette hausse est notamment portée par une augmentation de la part des femmes seules (+3 pts). A contrario, la part des hommes seuls a reculé de -0,8 pts. Dans les autres territoires, la part de ces ménages est également en hausse. Concernant les ménages avec famille, la tendance est à la baisse (-2,9 pts). Cette diminution est notamment portée par les couples (avec et sans enfants). A contrario la part des familles monoparentales a augmenté dans la commune (+1,2 pts).

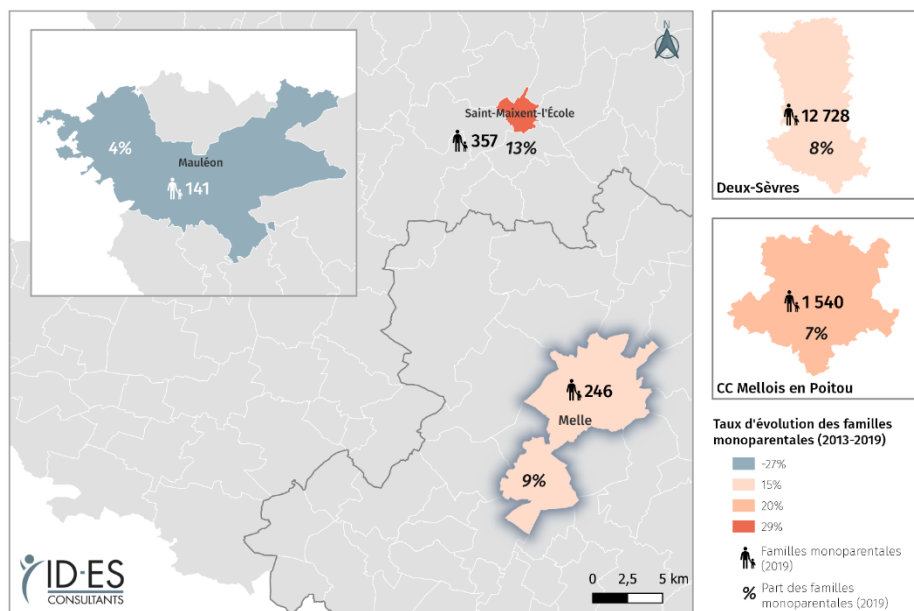
Tableau : Evolution de la part des ménages selon la composition entre 2013 et 2019

| | Melle | | | Mauléon | | | Saint-Maixent-l'École | | | CC Mellois en Poitou | | | Deux Sèvres | | |
|--------------------------|-------|------|---|---------|------|---|-----------------------|------|---|----------------------|------|---|-------------|------|---|
| | 2013 | 2019 | | 2013 | 2019 | | 2013 | 2019 | | 2013 | 2019 | | 2013 | 2019 | |
| ⇒ Ménages d'une personne | 39% | 41% | ↗ | 25% | 26% | ↗ | 43% | 44% | ↗ | 30% | 32% | ↗ | 32% | 34% | ↗ |
| Hommes seuls | 17% | 17% | → | 13% | 14% | ↗ | 15% | 18% | ↗ | 13% | 14% | ↗ | 14% | 15% | ↗ |
| Femmes seules | 22% | 25% | ↗ | 12% | 12% | → | 28% | 26% | ↘ | 17% | 18% | ↗ | 18% | 19% | ↗ |
| ⇒ Ménages avec famille | 60% | 57% | ↘ | 74% | 72% | ↘ | 55% | 56% | ↗ | 68% | 67% | ↘ | 66% | 64% | ↘ |
| Couple sans enfants | 33% | 31% | ↘ | 34% | 33% | ↘ | 26% | 25% | ↘ | 35% | 35% | → | 33% | 32% | ↘ |
| Couple avec enfants | 19% | 17% | ↘ | 34% | 35% | ↗ | 19% | 19% | → | 27% | 25% | ↘ | 27% | 25% | ↘ |
| Famille monoparentale | 7% | 9% | ↗ | 6% | 4% | ↘ | 10% | 13% | ↗ | 6% | 7% | ↗ | 7% | 8% | ↗ |

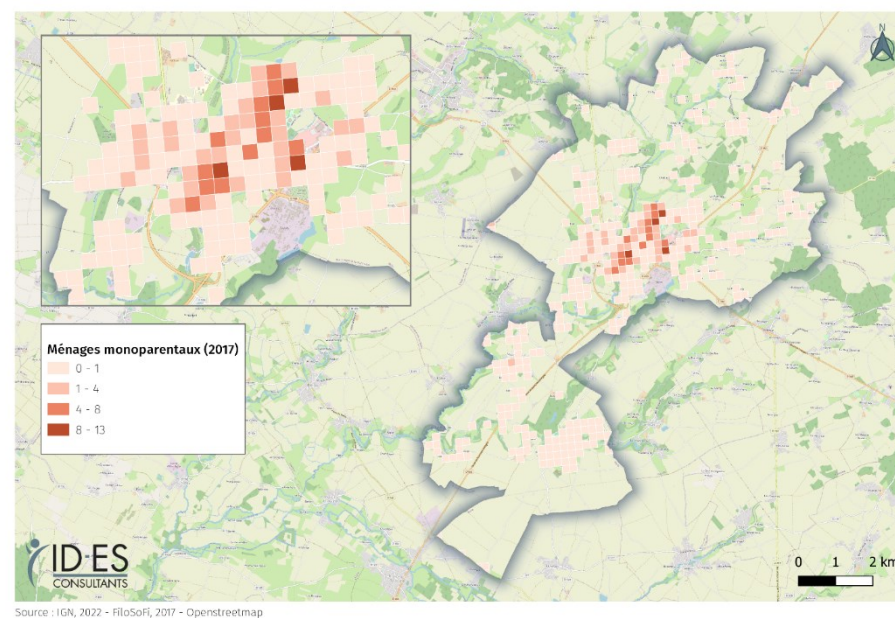
Une augmentation des familles monoparentales est à constater à Melle, l'on remarque que cette tendance est également à la hausse dans les autres territoires de comparaison, tandis qu'elle est à la baisse pour Mauléon.

A l'échelle carroyée, il est à relever que le nombre de familles monoparentales était plus important (13) vers la rue Saint-Jean et la Place du Marché, proche de la Place Bujault.

Carte : Familles monoparentales



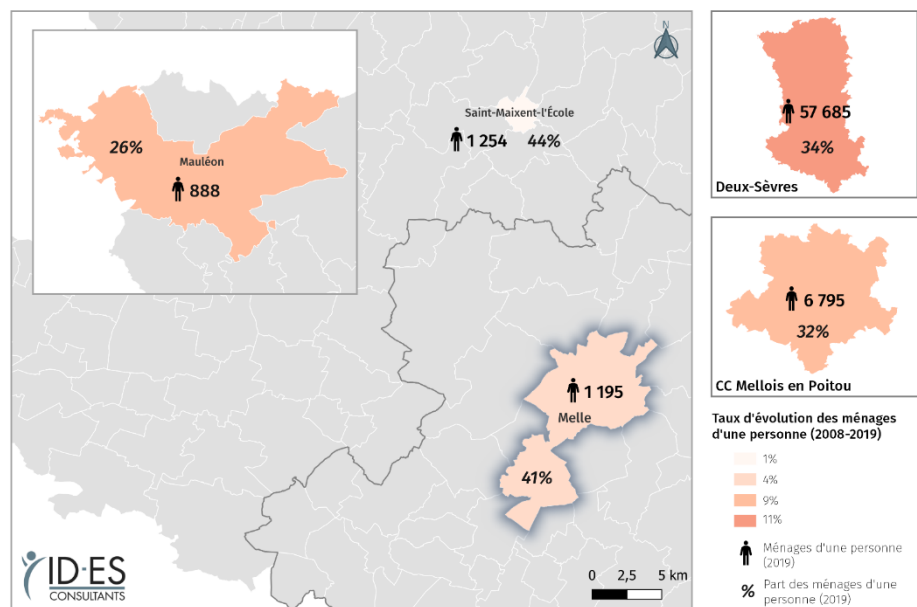
Carte : Familles monoparentales à l'échelle carroyée (2017)



Entre 2013 et 2019, le taux d'évolution des ménages d'une personne était en hausse à Melle (4%), de même que pour les autres territoires de comparaison.

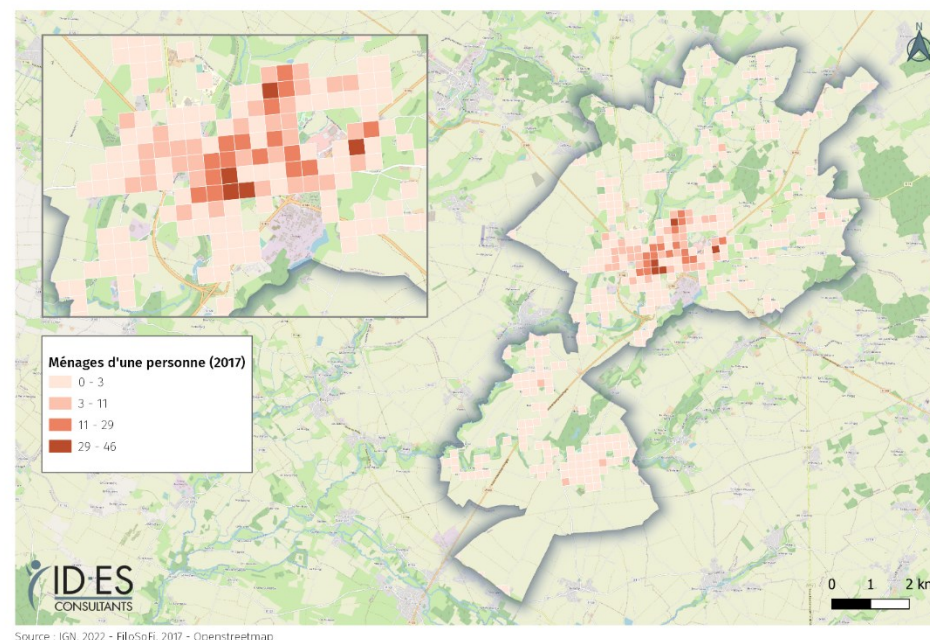
En 2019, la part des personnes déclarant vivre seules était plus élevée pour la tranche d'âge des 80 ans ou plus, correspondant à plus de la moitié de cette tranche (54%, soit 414 personnes).

Carte : Ménages d'une seule personne



A l'échelle carroyée, les ménages d'une personne étaient davantage concentrés le long de l'Avenue du Commandant Bernier, entre l'église Saint-Savinien et le Musée Monet-Groyon.

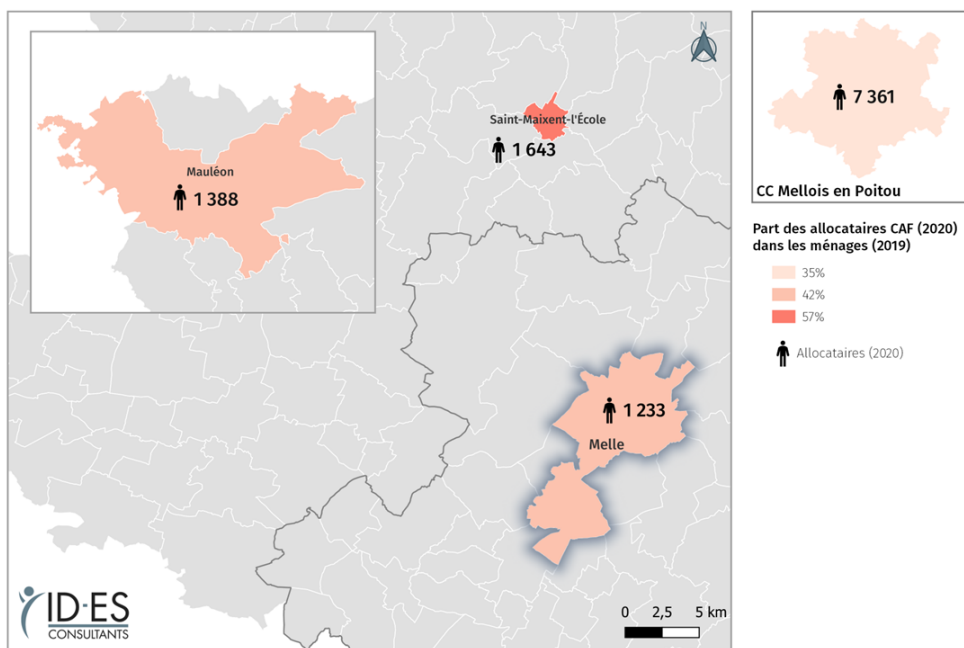
Carte : Ménages d'une personne à l'échelle carroyée (2017)



Les foyers allocataires CAF

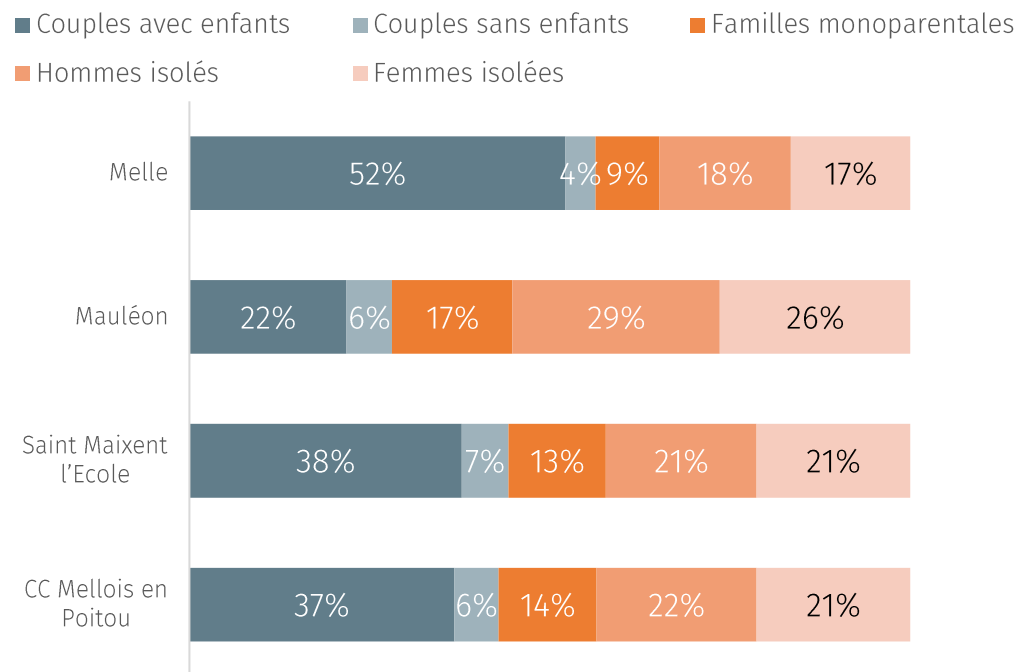
En 2020, Melle dénombrait un effectif de foyers allocataires de la CAF de 1233. Cela représentait un peu moins de la moitié des ménages de la commune : 42%, soit une proportion dans la moyenne haute.

Carte : Foyers allocataires de la CAF (2020) et part dans les ménages (2019)



Plus de la moitié des foyers allocataires de la CAF étaient des couples avec enfants (52%). Notons que cette part est bien plus importante à Melle que dans les autres territoires étudiés.

Figure : Répartition des foyers allocataires selon le type de famille en 2020



Le logement social

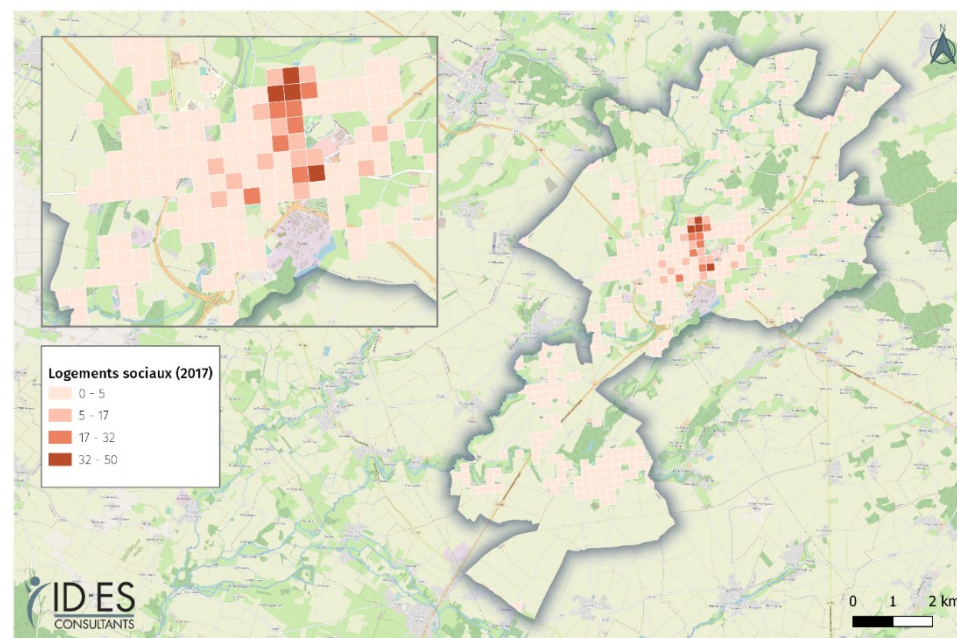
Le parc social Mellois dénombre 583 unités. La densité pour 100 résidences principales est de 20%, soit une valeur dans la moyenne haute. En 2021, les logements sociaux individuels (522) étaient plus représentés que les logements collectifs (61).

Tableau : Caractéristiques du parc social en 2021

| | Melle | Mauléon | Saint-Maixent-l'École | CC Mellois en Poitou | Deux Sèvres |
|---|-------|---------|-----------------------|----------------------|-------------|
| Ensemble du parc social | 583 | 291 | 649 | 1 208 | 15 556 |
| Densité pour 100 résidences principales | 20% | 9% | 23% | 6% | 9% |
| Individuel | 522 | 278 | 98 | 1 111 | 7 741 |
| Collectif | 61 | 13 | 551 | 97 | 7 815 |
| Age moyen du parc | 41,98 | 37,87 | 48,27 | 38,35 | 35,78 |

En 2017, une forte concentration de logements sociaux se distingue vers la rue Béronne et la rue du Champ Follet, mais également proche de l'Intermarché, au niveau du Rond-Point des Marronniers.

Carte : Logement social à l'échelle carroyée (2017)



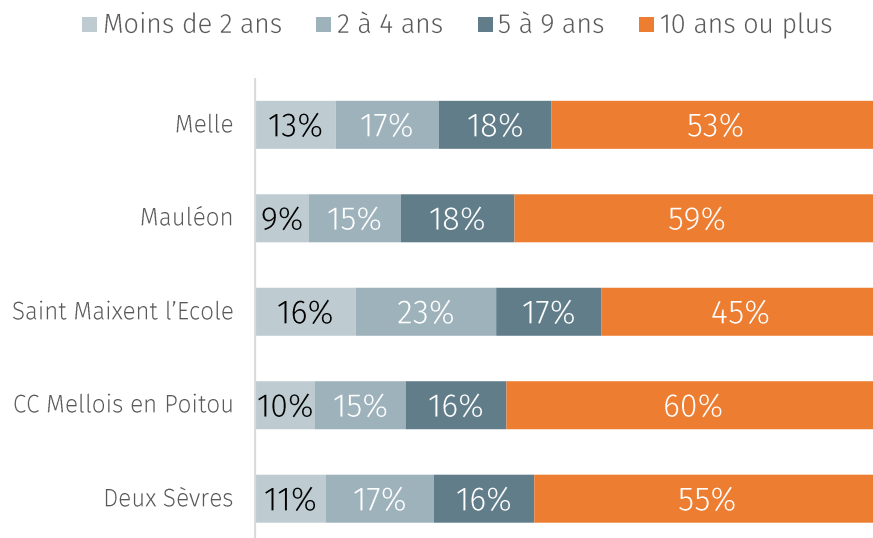
Source : IGN, 2022 - FiloSofI, 2017 - Openstreetmap

Les mobilités résidentielles

Lors du dernier recensement, la grande majorité (89%) des Mellois déclarait habiter le même logement qu'un an auparavant.

Plus de la moitié des Mellois vit dans sa résidence principale depuis 10 ans ou plus. Cette proportion (53%) se situe dans la moyenne basse.

Figure : Répartition de la population selon l'ancienneté d'emménagement dans la résidence principale en 2019

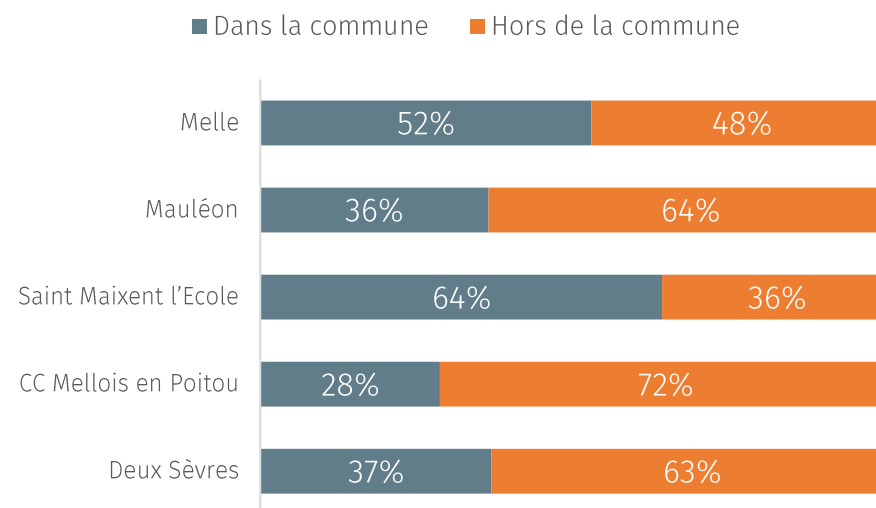


La mobilité professionnelle

En 2019, la majorité des actifs (52%) travaillait dans la commune de résidence. Cette proportion est relativement homogène avec le nombre d'actifs travaillant hors de la commune (48%), contrairement aux autres territoires de comparaison où les écarts sont plus importants.

Les Mellois travaillant hors de la commune se rendent principalement à Niort (247) ou encore à Celles-sur-Belle (128) pour travailler.

Figure : Mobilités professionnelles des actifs de 15 ans ou plus en 2019



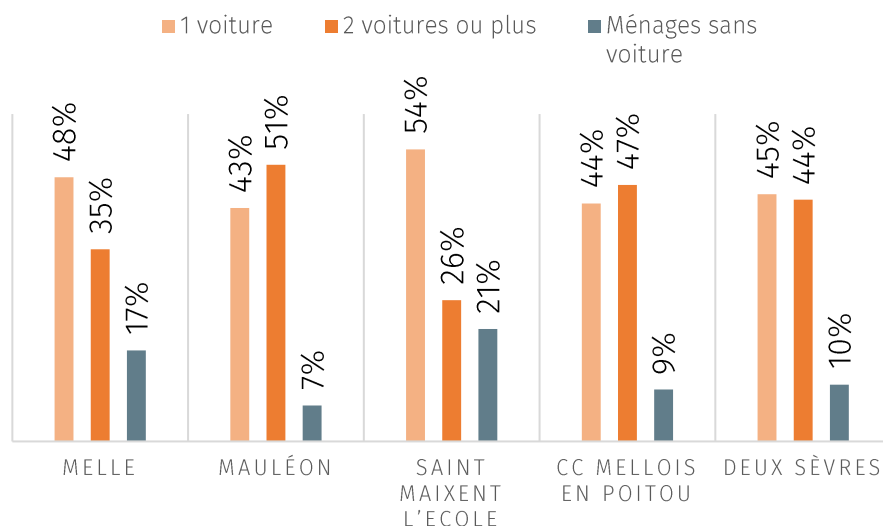
Les modes de déplacement

En 2019, plus de 4 actifs sur 5 utilisaient la voiture comme moyen de transport pour se rendre au travail. Cette proportion (82%), est légèrement moins importante qu'ailleurs.

En 2019, un peu moins de la moitié des ménages était équipée d'une voiture, contre 35% qui possédaient deux voitures ou plus. Ainsi, les Mellois étaient globalement moins nombreux qu'ailleurs à disposer de 2 véhicules par ménage.

Au total, 17% des ménages ne possédaient pas de voiture, soit une valeur dans la moyenne haute.

Figure : Equipement automobile des ménages en 2019



Activités et emploi

Entre 2013 et 2019, la part des actifs a augmenté (+1 pt), et celle des inactifs a diminué (-2 pts), comme dans les territoires de comparaison.

Tableau : Evolution de la part de la population de 15 à 64 ans selon l'activité entre 2013 et 2019

| | Ensemble | | Actifs | | Inactifs | |
|-----------------------|----------|---------|--------|------|----------|------|
| | 2013 | 2019 | 2013 | 2019 | 2013 | 2019 |
| Melle | 3 805 | 3 513 | 70% | 71% | 31% | 29% |
| Mauléon | 5 149 | 5 103 | 78% | 79% | 22% | 21% |
| Saint-Maixent-l'École | 3 860 | 4 524 | 76% | 78% | 24% | 22% |
| CC Mellois en Poitou | 28 397 | 27 252 | 74% | 76% | 26% | 25% |
| Deux Sèvres | 226 561 | 222 379 | 76% | 77% | 24% | 23% |

Entre 2013 et 2019, les professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) les plus représentées à Melle étaient les employés (35%), les professions intermédiaires (25%) et les ouvriers (24%). On observe une hausse des artisans, commerçants et chefs d'entreprise (+1 pt), cadres et professions intellectuelles supérieures (+2 pts), employés (+3 pts), ouvriers (+1 pt).

En 2019, l'indicateur de concentration d'emploi à Melle était de 155,5, soit le plus élevé parmi les territoires de comparaison.

Tableau : Emploi et activité en 2019

| | Melle | Mauléon | Saint-Maixent-l'École | CC Mellois en Poitou | Deux Sèvres |
|--|-------|---------|-----------------------|----------------------|-------------|
| Nombre d'emplois dans la zone | 3 442 | 3 342 | 4 804 | 13 329 | 154 930 |
| Actifs ayant un emploi résidant dans la zone | 2 214 | 3 749 | 3 128 | 18 635 | 153 952 |
| Indicateur de concentration d'emploi | 155,5 | 89,2 | 153,6 | 71,5 | 100,6 |
| Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus | 48% | 61% | 58% | 52% | 56% |

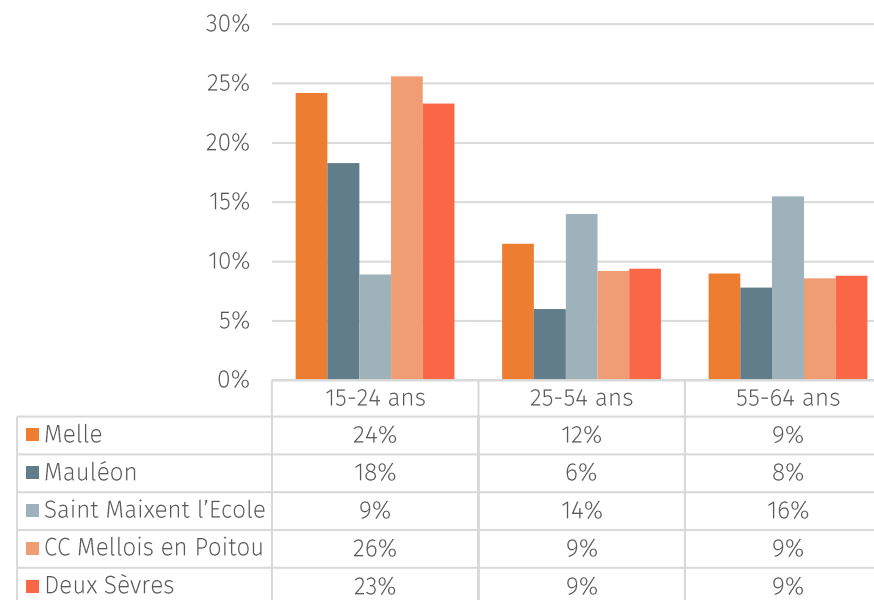
Le chômage

Nous pouvons constater que Melle présente une valeur parmi les plus élevées (13%) concernant le taux de chômage.

Le taux de chômage était plus élevé pour les personnes de moins de 25 ans (24%), avec une valeur proche de celles de la Communauté de Communes de Mellois en Poitou, et du département.

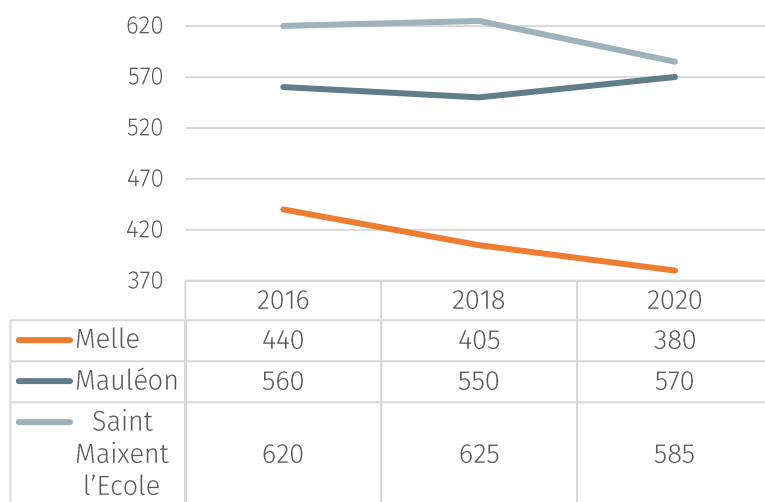
Le fait que le chômage touche davantage les plus jeunes s'observe à l'échelle nationale.

Figure : Taux de chômage selon l'âge en 2019



Plus globalement, pour ce qui est de l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi, il est à noter une nette diminution entre 2016 et 2020 à Melle (-60 personnes). Ainsi, la commune dénombrait 380 demandeurs d'emploi en 2020.

Figure : Evolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits en moyenne sur le trimestre à Pôle emploi par catégories A, B, C



Le niveau de vie des mellois

Les revenus d'activités représentaient une part de 60,4% à Melle. La part des pensions, retraites et rentes était de 39%, soit une valeur plus haute qu'ailleurs.

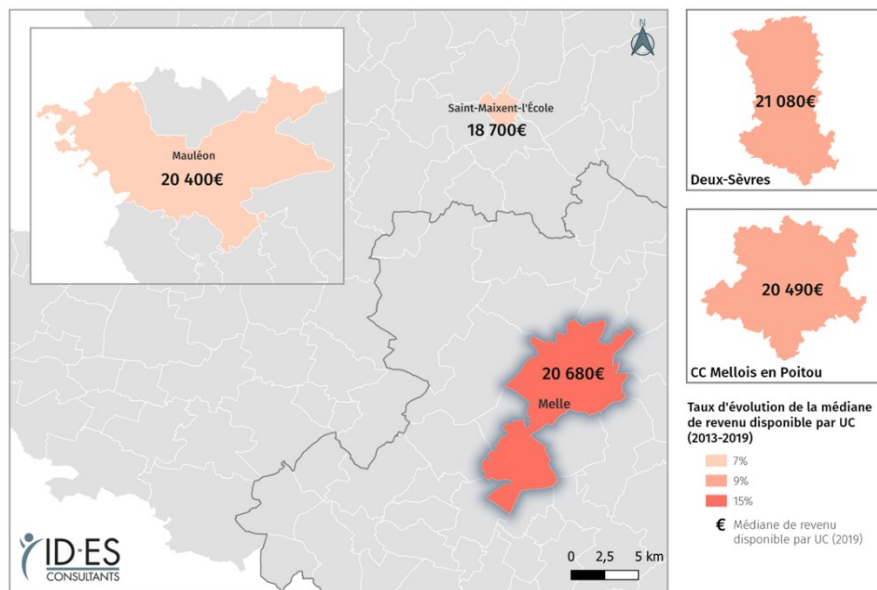
Tableau : Décomposition des revenus sur l'année 2019

| | Melle | Mauléon | Saint-Maixent-l'École | CC Mellois en Poitou | Deux Sèvres |
|---|-------|---------|-----------------------|----------------------|-------------|
| Revenus d'activités | 60% | 74% | 60% | 65% | 70% |
| Pensions, retraites et rentes | 39% | 26% | 35,8% | 35% | 31% |
| Revenus du patrimoine et autres revenus | 8% | 7% | 6% | 8% | 8% |
| Ensemble des prestations sociales | 7% | 6% | 11% | 6% | 6% |
| <i>Dont prestations familiales</i> | 2% | 3% | 3% | 2% | 2% |
| <i>Dont minima sociaux</i> | 4% | 2% | 5% | 3% | 3% |
| <i>Dont prestations logement</i> | 2% | 1% | 6% | 1% | 1% |
| Impôts | -14% | -14% | -13% | -14% | -15% |

Le revenu disponible médian par unité de consommation (ou niveau de vie) de Melle (20 680€), était, après le département (21 080€), le plus élevé parmi les autres territoires de comparaison.

Entre 2013 et 2019, la médiane de revenu disponible a augmenté dans l'ensemble des territoires, mais de manière plus prononcée à Melle (15%).

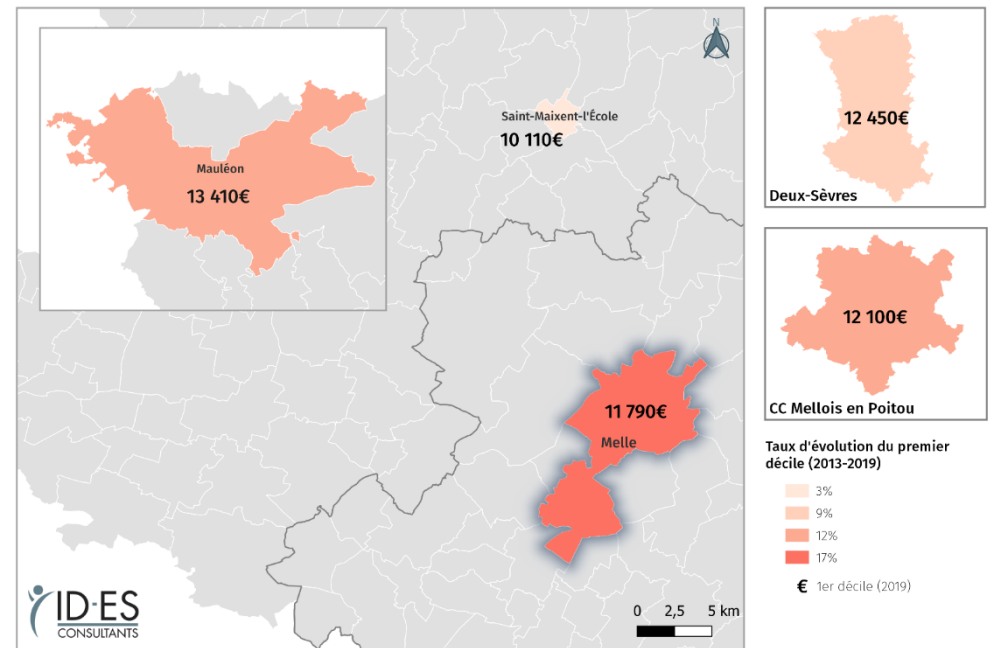
Carte : Evolution de la médiane de revenu disponible entre 2013 et 2019



Entre 2013 et 2019, le taux de pauvreté de Melle a reculé (-5 pts de pourcentage), soit une diminution plus marquée que dans les territoires comparés. Ainsi le taux de pauvreté s'élève à 14% à Melle en 2019.

Entre 2013 et 2019, le 1^{er} décile a connu une hausse dans l'ensemble des communes, celle-ci était plus marquée à Melle (17%).

Carte : Evolution du 1er décile entre 2013 et 2019



Petite enfance

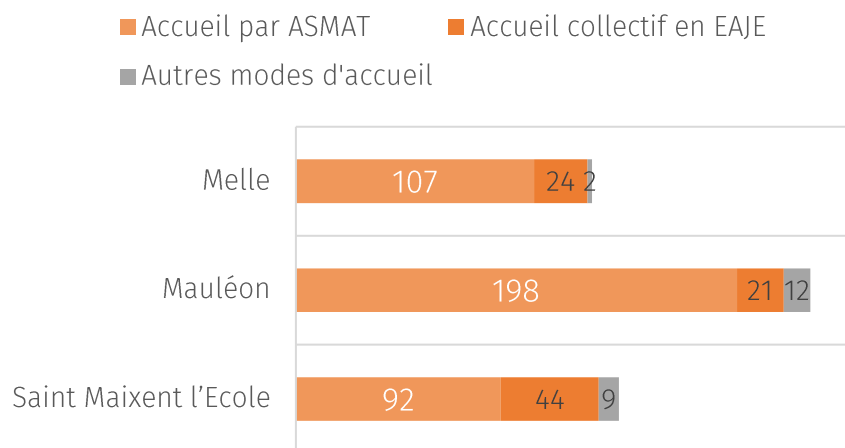
La figure ci-dessous met en exergue un nombre de places pour l'accueil individuel par une assistante maternelle plus élevé que pour les autres modes d'accueil en 2018. En effet, Melle dénombre 107 places pour ce mode de garde.

Pour l'accueil collectif en EAJE, le nombre de places est nettement inférieur à celui des autres communes : 24 places.

Pour ce qui est des autres modes d'accueil formels, le nombre de places proposé y est encore plus faible : 2 places.

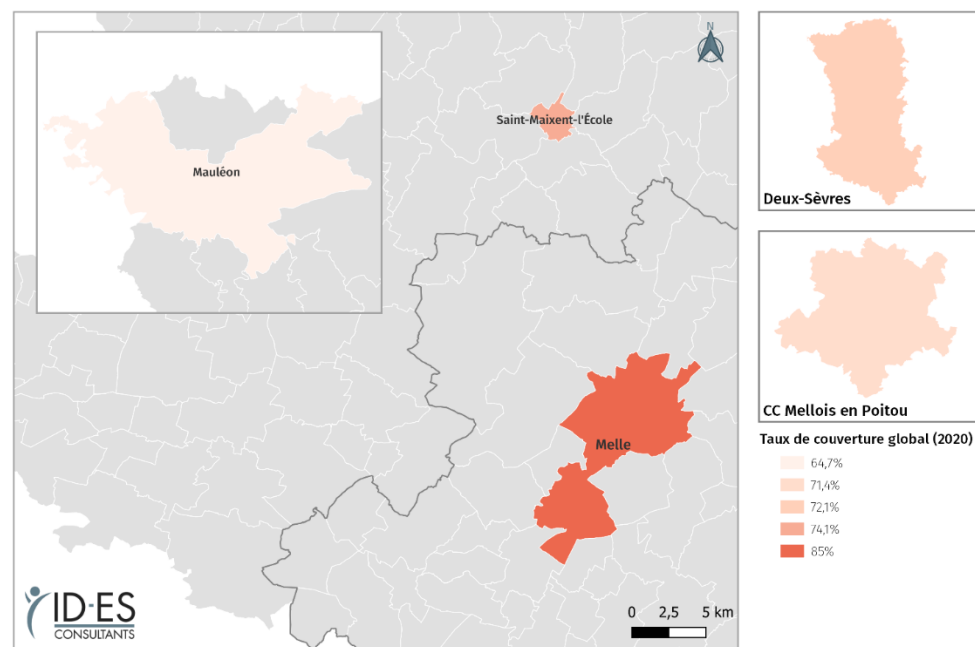
Ainsi la question de la garde des enfants en bas âge, et notamment en accueil collectif, constitue un véritable enjeu.

Figure : Nombre de places par type de modes d'accueil en 2018



En 2018, le taux de couverture global était de 85% Melle. C'est la seule commune parmi les territoires étudiés qui couvre la totalité des besoins de la population.

Carte : Taux de couverture global 2020



L'enfance et la jeunesse

En 2019, les Mellois de moins de 25 ans étaient 777. Plus précisément, les jeunes âgés de 15 à 19 ans étaient plus nombreux (198), et les enfants de 0 à 4 ans les moins nombreux (116).

Tableau : Répartition de la population âgée de 0 à 24 ans (2019)

| | 0 à 4 ans | 5 à 9 ans | 10 à 14 ans | 15 à 19 ans | 20 à 24 ans | TOTAL |
|-----------------------|-----------|-----------|-------------|-------------|-------------|-------|
| Melle | 116 | 167 | 175 | 198 | 121 | 777 |
| Mauléon | 309 | 334 | 330 | 241 | 195 | 1 409 |
| Saint-Maixent-l'Ecole | 164 | 169 | 215 | 353 | 675 | 1 576 |

La scolarité

En matière de scolarité, la population la plus scolarisée était âgée de 6 à 10 ans (99,3%). En ce qui concerne la scolarisation des adultes de 25 ans ou plus, Melle affichait le taux le plus haut pour les 25-29 ans (4%).

En 2019, Melle dénombrait 10 enfants non scolarisés de 6 à 17 ans. Ces derniers étaient plus nombreux à être concernés sur la tranche d'âge des 6-10 ans (5).

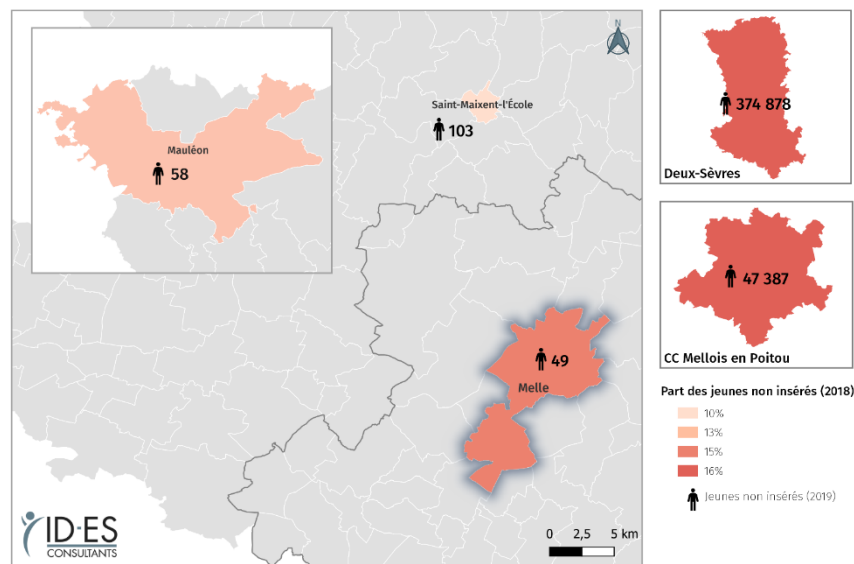
Tableau : Nombre d'enfants/adolescents de 6 à 17 ans non scolarisés (2019)

| | 2019 |
|-----------|------|
| 6-10 ans | 5 |
| 11-14 ans | 2 |
| 15-17 ans | 3 |

Les jeunes non insérés (ni en emploi ni en formation)

Melle dénombrait 49 jeunes non insérés, soit une part de 15% (inférieure à la France Métropolitaine).

Carte : Jeunes non insérés (ni en emploi, ni scolarisés)



Source : IGH, Admin Express 2022, Insee, RP 2018 et 2019

FRANCE

- Jeunes non insérés en 2018: 16,3%
- Jeunes non insérés en 2013: 17,1%

Les enfants en situation de handicap

A Melle, le nombre d'enfants bénéficiaires de l'AAEH a augmenté: +3 enfants en 3 ans. Cette dynamique est une conséquence des progrès en faveur d'une scolarité inclusive des enfants en situation de handicap.

Tableau : Evolution des bénéficiaires de l'AAEH entre 2017 et 2020

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | |
|-----------------------|------|------|------|------|---|
| Melle | 30 | 29 | 29 | 33 | ↗ |
| Mauléon | 38 | 36 | 54 | 54 | ↗ |
| Saint-Maixent-l'École | 50 | 44 | 49 | 46 | ↘ |
| CC Mellois en Poitou | 275 | 258 | 247 | 268 | ↘ |

En matière d'offre de prise en charge pour enfants en situation de handicap, la commune étudiée dénombrait un PMO (Prestations en Milieu Ordinaire), un Service d'Education et de Soins Spécialisés A Domicile (SESSAD) et un Institut Médico-Educatif (IME).

Les adultes en situation de handicap

Si nous analysons l'évolution du nombre de bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) entre 2017 et 2020, il est à constater qu'il a reculé dans l'ensemble des territoires de comparaison, et plus précisément de 12 personnes à Melle.

Tableau : Evolution des bénéficiaires de l'AAH entre 2016 et 2019 au 31 Décembre

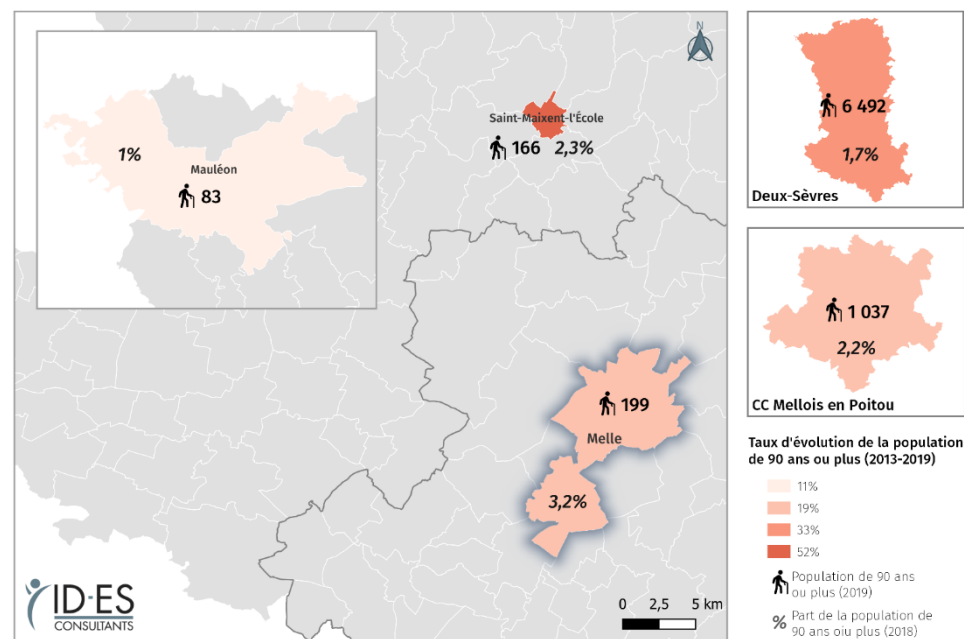
| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | |
|-----------------------|------|------|------|------|---|
| Melle | 226 | 229 | 228 | 214 | ↘ |
| Mauléon | 94 | 99 | 89 | 88 | ↘ |
| Saint-Maixent-l'École | 210 | 203 | 213 | 209 | ↘ |
| CC Mellois en Poitou | 887 | 873 | 887 | 878 | ↘ |

En matière d'offre de prise en charge pour adultes en situation de handicap, la commune dénombrait 3 établissements d'accueil non médicalisés (EANM/MAS/EAM), un ESAT et un SAVS.

Les personnes âgées

Les séniors de 90 ans ou plus étaient au nombre de 199 à Melle, soit une part de 3,2%. Cette proportion était plus importante que les autres communes de comparaison. Notons une hausse du grand âge de 19% entre 2013 et 2019 dans la commune.

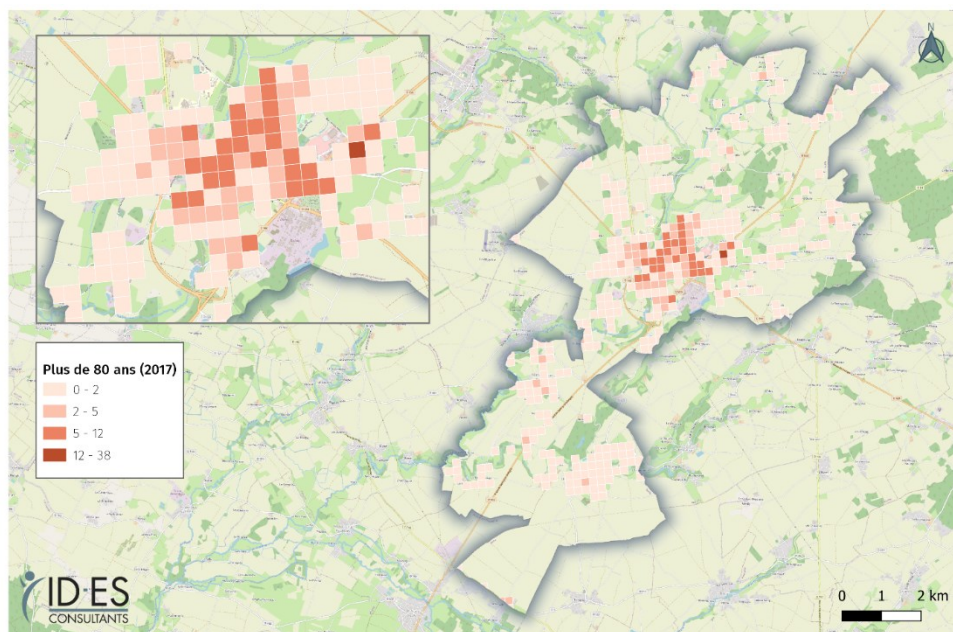
Carte : Personnes de 90 ans ou plus



Source : IGN, Admin Express 2022, Insee, RP 2013 et 2019

A l'échelle infracommunale, les personnes de 80 ans ou plus étaient plus nombreuses au niveau de l'école primaire Yvonne Mention-Verdier et du parc Jardins Ouvriers.

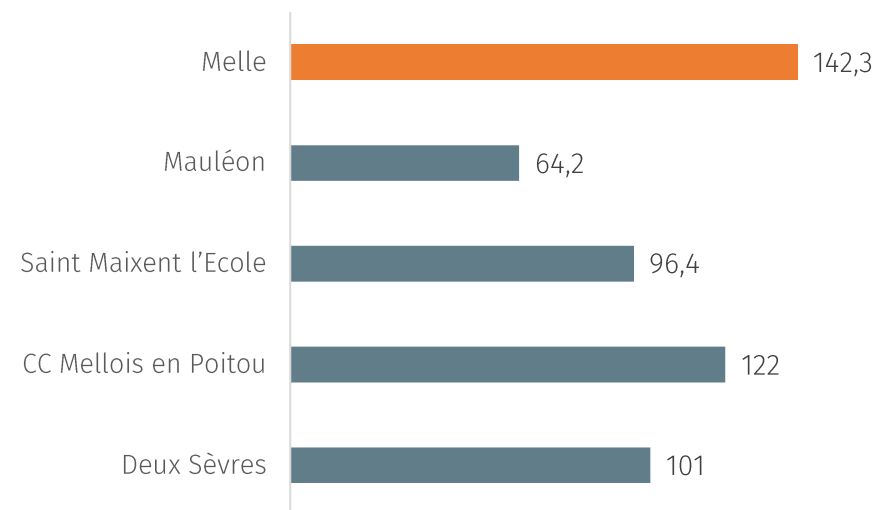
Carte : Population de 80 ans ou plus à l'échelle infracommunale (2017)



Source : IGN, 2022 - Filo50Fi, 2017 - Openstreetmap

En 2019, l'indice de vieillissement était de 142,3 à Melle. Il est à constater que cet indice est très élevé, il est par ailleurs le plus haut parmi les territoires de comparaison, et il est également plus élevé que l'indice de vieillissement en France.

Figure : Indice de vieillissement en 2019



La population de 75 ans ou plus vivant seule a légèrement augmenté à Melle entre 2013 et 2018 (+2%). Au total, ils étaient 363 en 2019, soit une part de 44%.

Les retraités

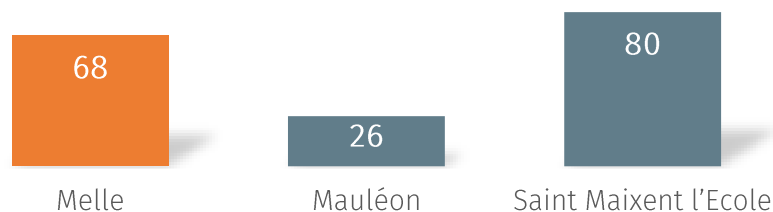
Entre 2018 et 2021, le nombre de retraités a augmenté dans l'ensemble des communes. Melle affiche un taux d'évolution de 5,3%.

Tableau : Evolution du nombre de retraités (IR) (2018-2021)

| | 2018 | 2021 | Taux d'évolution 2018-2021 | |
|-----------------------|------|------|----------------------------|---|
| Melle | 1605 | 1695 | 5,3% | ↗ |
| Mauléon | 1800 | 1915 | 6% | ↗ |
| Saint-Maixent-l'Ecole | 1399 | 1463 | 4,4% | ↗ |

En 2021, la part des retraités de 55 ans et plus bénéficiaires du minimum vieillesse et/ou d'un complément retraite était de 4% à Melle (68 personnes).

Figure : Part des bénéficiaires du minimum vieillesse et/ou d'un complément retraite en 2021



A Melle, 356 retraités de 55 ans ou plus bénéficiaient d'une pension de réversion ou veuf (soit une proportion de 21%, valeur se situant dans la moyenne haute, derrière Saint-Maixent-l'Ecole).

Figure : Bénéficiaires d'une pension de réversion ou veuf en 2021

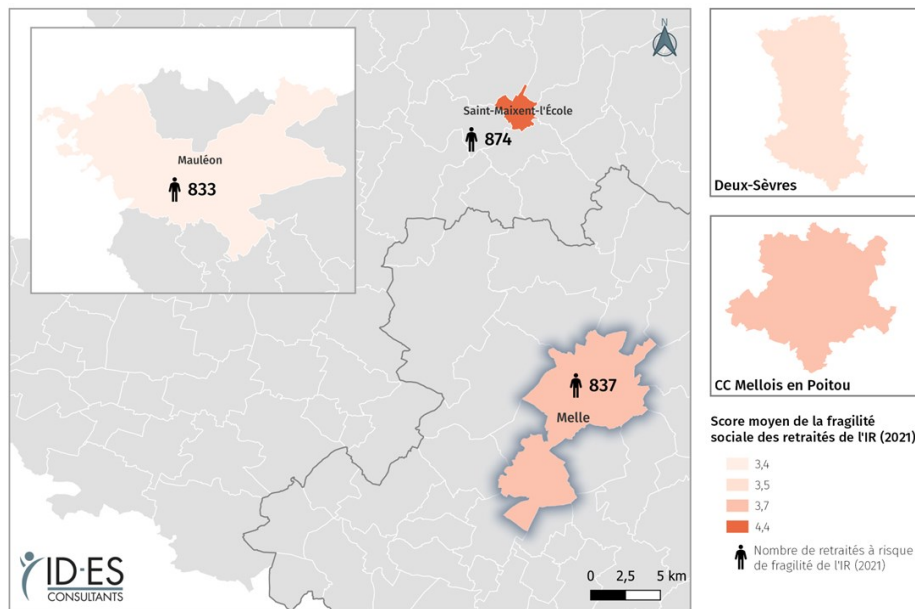


Ainsi, certains de ces indicateurs, permettent d'établir la fragilité sociale des retraités. Ce score moyen est calculé en faisant la moyenne des scores individuels des individus pondérés par les effectifs associés. Plus le score moyen d'un territoire est élevé, plus sa fragilité est importante.

En 2021, l'indice de fragilité à Melle était de 3,68.

Au total, ce sont 356 retraités qui sont considérés comme fragiles.

Carte : Fragilité sociale des retraités (2021)



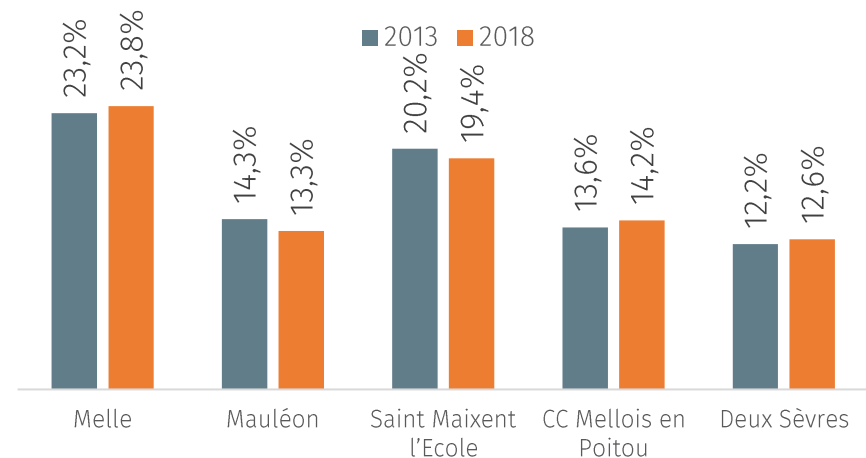
Source : IGN, Admin Express 2022, Interrégimes (régime général, MSA), 2021

L'hébergement des personnes âgées

La ville de Melle dénombre 3 EHPAD : l'EHPAD la Chagnée, l'EHPAD Les Jardins de la Béronne, et la Résidence Les Charmilles. Melle dispose également d'une résidence autonomie.

La part des Mellois de 75 ans et plus vivant dans un établissement pour personnes âgées a légèrement augmenté entre 2013 et 2018 (+0,6 pts), ce qui correspond à une évolution similaire à celle de la Communauté de Communes Mellois en Poitou.

Figure : Population de 75 ans et plus vivant dans un établissement pour personnes âgées parmi l'ensemble des habitants de plus de 75 ans (2013-2018)*



L'accès aux soins des personnes âgées

En 2021, 13 Mellois âgés de 55 ans ou plus n'avaient pas de médecins traitant (0,5%). De plus, 60 séniors n'avaient pas eu recours aux soins au cours des 12 derniers mois (2,5%).

Tableau : Séniors sans médecins traitants et sans recours aux soins durant les 12 derniers mois

| | Nombre de seniors sans médecin traitant | % | Nombre de seniors sans recours aux soins | % |
|-----------------------|---|------|--|------|
| Melle | 13 | 0,5% | 60 | 2,5% |
| Saint-Maixent-l'École | 19 | 0,7% | 50 | 1,8% |
| Mauléon | 19 | 0,9% | 69 | 3,3% |

Les équipements de santé

La commune de Melle est dotée d'un établissement sanitaire : le Groupe hospitalier et médico-social du Haut Val de Sèvre et du Mellois.

En 2021, en matière de professionnels de santé, la commune dénombrait 7 médecins généralistes (densité de 1,1‰), 10 infirmiers (1,6‰) et 3 chirurgiens-dentistes (0,5‰).

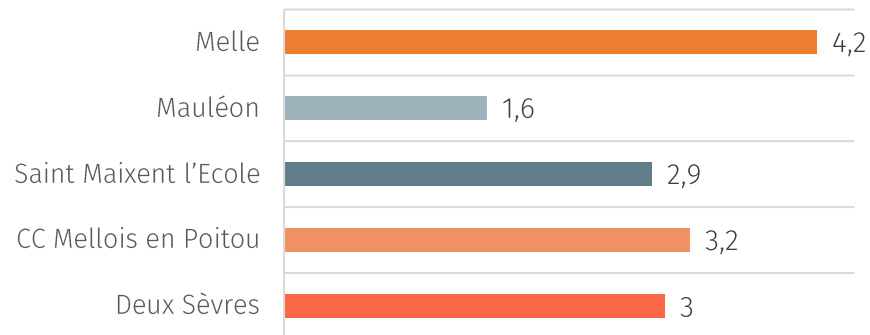
Il est à noter que sur les 5 dernières années, le nombre de médecins généralistes est resté identique à Melle. En effet, aucun omnipraticien ne s'est installé sur la commune. Pour autant, les entretiens individuels et le questionnaire montrent de réelles difficultés en termes d'accès à un médecin traitant sur le territoire.

Tableau : Professionnels de santé libéraux au 31/12/2021 et leur densité pour 1 000 habitants

| | Médecins généralistes | Densité médecins généralistes | Densité infirmiers | Densité chirurgiens-dentistes |
|-----------------------|-----------------------|-------------------------------|--------------------|-------------------------------|
| Melle | 7 | 1,1‰ | 1,6‰ | 0,5‰ |
| Mauléon | 3 | 0,3‰ | 0,9‰ | 0,5‰ |
| Saint-Maixent-l'École | 9 | 1,2‰ | 3,3‰ | 0,6‰ |
| CC Mellois en Poitou | 42 | 0,9‰ | 1,4‰ | 0,3‰ |
| Deux Sèvres | 278 | 0,7‰ | 1,1‰ | 0,4‰ |
| France | 57 581 | 0,9‰ | 1,5‰ | 0,5‰ |

En 2018, les Mellois avaient en moyenne accès à 4,2 consultations ou visites médicales, soit une valeur supérieure à tous les territoires de comparaison, ainsi qu'à celle de la France Métropolitaine.

Figure : Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes libéraux de moins de 65 ans en 2019



En 2021, le temps d'accès à la structure sanitaire ou médico-sociale était nul (0min) à Melle en raison de la localisation d'une structure au sein de la commune.

Carte : Temps et distance d'accès en voiture et distance à la structure sanitaire ou médico-sociale la plus proche en 2021



Source : IGN, Admin Express, 2022, FINESS-SAE-ARS-INSEE-INSEE-Distancier METRIC/Calculs ARS, 2021

Une inflexion démographique sur la dernière période analysée

Plus de 600 habitants supplémentaires à horizon 2040

Des moins de 20 ans moins représentés que les 65 ans et plus

Une part de jeunes non insérés dans la moyenne basse, 79 jeunes concernés

Un isolement croissant avec l'âge, 3 hab. de 75 ans sur 10 vivant seuls

Une hausse des ménages d'une personne, portée par les femmes seules

Une part de familles en recul, qui reste toutefois majoritaire (principalement des couples sans enfants)

Une part importante de familles monoparentales, en hausse

Des déplacements quotidiens fortement orientés vers Niort et Celles-sur-Belle

Des CSP composées majoritairement d'employés et de professions intermédiaires

Un niveau de vie dans la moyenne basse des territoires comparés

Une baisse des foyers à bas revenus, 370 foyers concernés

SYNTHESE : QUESTIONNAIRE AUX HABITANTS

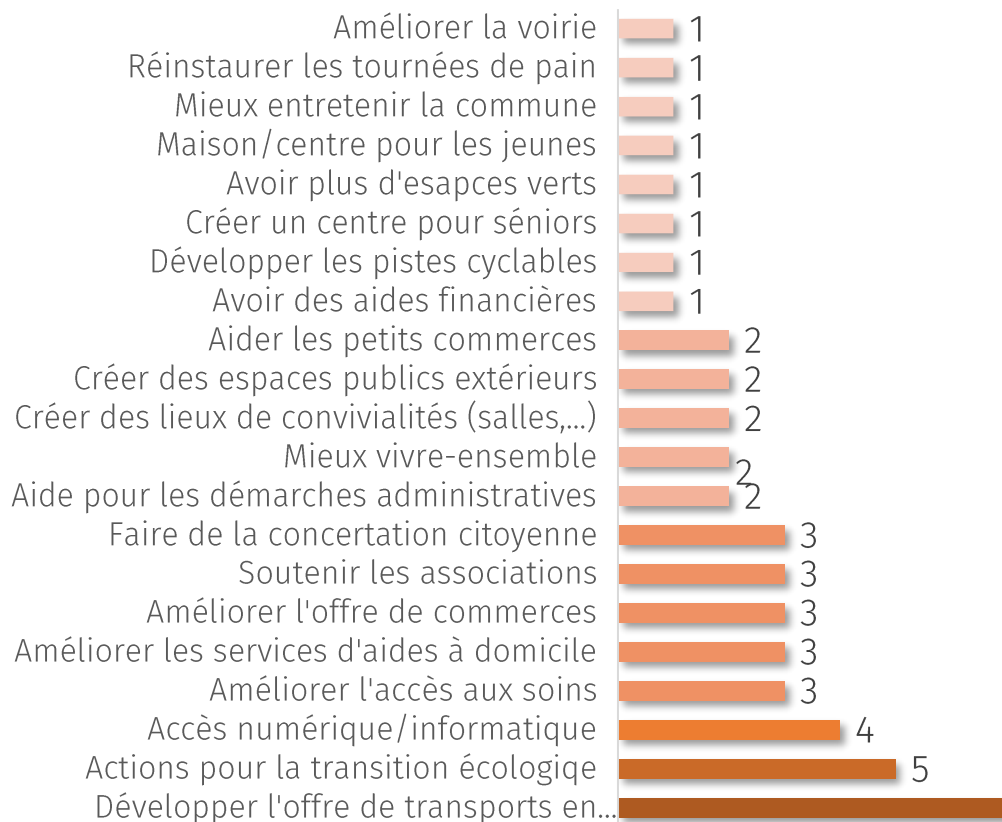
Portrait des répondants au questionnaire

- ⇒ Un questionnaire coconstruit avec le Comité de pilotage, disponible en ligne et sous format papier pour l'ensemble de la population.
- ⇒ 319 répondants comptabilisés, soit 11% des ménages de la commune.
- ⇒ Les répondants sont principalement des femmes. En effet, parmi les 319 répondants, 290 ont renseigné leur sexe : 201 sont féminins (69%) et 89 masculins (31%).
- ⇒ 36% des répondants était âgé de 35 ans à 49 ans (+20 pts de % par rapport au portrait social). On observe également une sous-représentation des jeunes de moins de 25 ans (3%, 10 répondants, -23 pts de % par rapport au PS).
- ⇒ 23% du total des répondants étaient des séniors (personnes âgées de 65 ans et plus).
- ⇒ 34% répondants vivaient seuls (-7pts de % par rapport au PS) et 26% des répondants étaient en couple avec enfant(s) (+9% par rapport au PS). Près de 9 répondants sur 10 avaient un enfant à leur domicile.
- ⇒ Notons que près de la moitié des répondants vivaient depuis longtemps à Melle, puisque 59% y résidaient depuis plus de 10 ans (185 répondants).
- ⇒ Les répondants étaient proportionnellement plus nombreux à être retraités (86 répondants, soit 27%), suivis des personnes sans activité professionnelle (55 répondants, soit 18%).
- ⇒ 1 répondant au questionnaire sur 10 était concerné par le handicap, ce qui représente un effectif de 51 répondants.
- ⇒ 91% des répondants déclaraient effectuer leurs démarches en ligne.

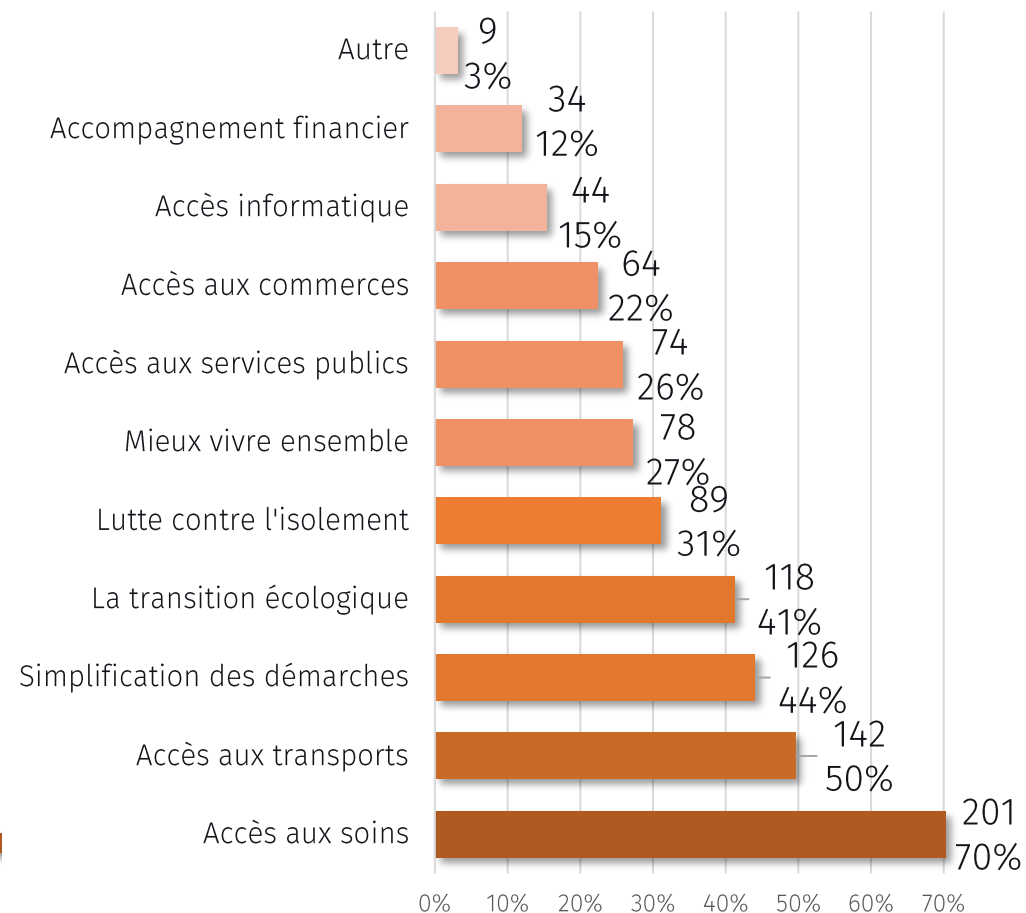
Synthèse des enjeux par thématiques

- ⇒ **Parentalité et enfance** : près de 3 répondants sur 10 utilisaient un mode de garde au sein de la commune, et 1 répondant sur 5 déclarait rencontrer des difficultés en rapport avec le mode de garde (tarifs perçus comme trop élevés, manque de modes de garde en soirées et les week-ends). 13% des répondants souhaitaient plus de conseils, d'informations et d'échanges entre parents.
- ⇒ **Logement** : 3 répondants sur 10 déclaraient rencontrer des difficultés (isolation, factures d'énergie trop élevées, loyer). Les besoins principalement exprimés : aide pour l'isolation, pour accéder à un logement plus grand et pour l'entretien.
- ⇒ **Mobilité** : 8 répondants sur 10 énoncent que les déplacements au sein et en-dehors de la commune sont plutôt faciles ou faciles. Des besoins diversifiés exprimés : une amélioration du réseau de transports en commun (48% des répondants), un développement des pistes cyclables (39% des répondants) et des infrastructures plus sécurisées (34% des répondants).
- ⇒ **Accompagnement social** : 4 répondants sur 10 connaissent les aides et missions apportées par le CCAS, près de la moitié se tournerait vers le CCAS en cas de difficultés. En termes de besoins exprimés : davantage de renseignements sur les aides, des aides à la personne et une permanence sociale.
- ⇒ **Santé** : plus de la moitié des répondants (55%) consultent leur médecin traitant à Melle. Les difficultés exprimées sont principalement liées au manque de médecins (227 répondants) et au manque de disponibilités/au temps d'attente pour une consultation (190 répondants).
- ⇒ **Séniors** : une majorité de répondants satisfaits de la qualité de vie en tant que séniors à Melle. Les principales préoccupations : les éventuels problèmes de santé (70% des répondants), la mobilité adaptée (47%) et la diminution des capacités physiques (62%).
- ⇒ **Handicap** : des difficultés principalement liées à l'accessibilité (4 répondants sur 10). Des besoins exprimés en termes d'amélioration de l'accessibilité, de stationnement PMR et d'ateliers/groupes de parole pour les concernés.
- ⇒ **Accès aux droits** : 4 répondants sur 10 déclaraient rencontrer des difficultés en lien avec les démarches en ligne, liées notamment à la complexité des procédures (pour plus de 7 répondants sur 10).

Les idées d'avenir



Les thématiques à améliorer



SYNTHESE : SOLLICITATION DES ACTEURS LOCAUX

Les modalités de sollicitations retenues

⇒ Des entretiens individuels en visioconférence.

7 entretiens

JANVIER 2023

ACTEURS LOCAUX AYANT PARTICIPE A LA DEMARCHE ABS

- M. Sylvain GRIFFAULT, Maire de Melle, Président du CCAS.
- M. Christophe LABROUSSE, Maire délégué à Saint-Léger-de-la-Martinière.
- Mme Sara NURSE, Responsable du service aménagement.
- Antenne Médico-sociale de Melle, Mme Evelyne ANCIAN, Assistante de service social.
- Association Toits Etc, M. Sylvain PIAT, Directeur.
- CSC de Melle, Mme Elsa PERROT, Référente famille.
- Projet TZCLD (Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée), Mme Pascale AUVIN.



- ✓ Bon accueil réservé à la démarche.
- ✓ Une volonté partagée de contribuer au diagnostic.
- ✓ Un intérêt porté à la démarche, avec, en filigrane, l'appréciation positive de pouvoir croiser les regards, prendre du recul et partager les observations, dans une logique d'amélioration continue des services apportés à la population.

SYNTHESE DES ENTRETIENS INDIVIDUELS



- ⇒ La volonté de prise en compte des besoins des habitants ; une volonté de consultation et d'association des habitants.
- ⇒ La mise en place de nombreuses réponses, services et « équipements ».
- ⇒ Une offre culturelle importante.
- ⇒ La qualité de l'environnement.
- ⇒ Un important tissu associatif (plus d'une centaine d'associations).
- ⇒ Le projet en cours de regroupement de certaines associations caritatives dans un bâtiment acquis par la commune a été positivement énoncé.
- ⇒ La qualité des relations et de la coopération entre acteurs ; avec les élus et agents de la commune.
- ⇒ La volonté de favoriser la concertation et la réflexion commune.
- ⇒ Des commerces existants relevés comme un atout (mais pas de « superette » en centre-ville pour un accès facilité pour certains publics).
- ⇒ Un phénomène de « mixité » sociale positivement énoncé par les acteurs interrogés.



- ⇒ Santé et accès aux soins : une préoccupation fortement exprimée. Un enjeu majeur autour de l'attractivité des médecins, un faible recours à la télémédecine, un projet de centre de santé.
- ⇒ Logement : vacance forte, difficultés d'accès pour les personnes en situation de fragilité. Des problématiques en termes de performance énergétique, une méconnaissance des aides disponibles. Une possibilité d'inscription dans le programme Petites villes de demain.
- ⇒ Mobilité : un enjeu communément partagé, des acteurs repérés mais un besoin de renforcer l'action coordonnée.
- ⇒ Jeunesse : l'intérêt de poursuivre la réflexion concertée concernant les réponses en direction des jeunes de plus de 15 ans, le souhait de permettre aux jeunes de s'investir davantage dans l'espace social de Melle.
- ⇒ Parentalités : des dispositifs existants mais peu fréquentés, une interrogation autour de la communication et leur adéquation aux besoins et attentes.
- ⇒ Le numérique/l'aide aux démarches : un conseiller numérique en poste et un travail de réflexion en cours au niveau de la commune et de la communauté de communes. Pas d'écrivain public identifié. Pas de Maison France Services : un besoin ?
- ⇒ Les réponses en direction des aidants sont-elles adaptées et suffisantes ?

SYNTHESE DES GROUPES DE TRAVAIL AVEC LES PARTENAIRES

La méthodologie retenue pour les groupes de travail

Quatre thématiques ont été priorisées par le COPIL, afin qu'elles puissent faire l'objet d'un approfondissement en ateliers de travail avec les partenaires. L'objectif de ces groupes de travail était de définir plus précisément les enjeux de territoire et les pistes d'amélioration à envisager en lien avec chaque thématique.

30 mars 2023 matin :

- Mieux-vivre ensemble

30 mars 2023 après-midi :

- Logement

31 mars 2023 matin :

- Lutte contre l'isolement

31 mars 2023 après-midi :

- Mobilité



- ✓ Des partenaires mobilisés et investis dans la démarche.
- ✓ Une volonté partagée de contribuer au diagnostic.
- ✓ Une dynamique de travail collectif positive, tournée vers la co-construction et la recherche de solutions adaptées aux particularités communales.

Thématique : le mieux-vivre ensemble à Melle

| Les enjeux prioritaires | Les orientations d'avenir |
|---|---|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. La communication autour des différents dispositifs et actions portés par chacun des partenaires, la volonté de favoriser l'interconnaissance, dans le but d'améliorer l'identification des différents champs de compétences. 2. L'enjeu de l'identification des personnes les plus vulnérables, et de leur mobilisation autour des actions proposées. 3. La volonté d'intégrer plus largement une dimension intergénérationnelle dans les projets envisagés. | <p>Construire une culture du vivre-ensemble dès le plus jeune âge, en s'appuyant sur le système scolaire pour développer des actions partenariales. La possibilité d'établir une convention en ce sens entre les enseignants et les services communaux a ainsi été évoquée.</p> |
| | <p>Instituer des ambassadeurs de quartiers dans chaque quartier historique de Melle, afin qu'ils puissent impulser une dynamique de rencontres entre habitants d'un même quartier et développer ainsi la vie sociale sur la commune. S'appuyer sur leur expérience d'habitant pour créer et pérenniser des moments festifs.</p> |
| | <p>Organiser régulièrement une journée des partenaires, afin de favoriser les échanges et la connaissance entre structures du territoire. L'objectif énoncé est d'améliorer la lisibilité des partenaires quant aux champs de compétence de chacun, afin de parvenir à une réorientation plus efficiente des publics.</p> |
| | <p>Instaurer une « carte du citoyen mellois » à destination des publics vulnérables (réfugiés, personnes en situation de handicap, personnes précaires...), donnant accès à certaines activités sportives et culturelles sur le territoire.</p> |
| <p>Développer des actions communes avec les établissements scolaires, favoriser l'interconnaissance entre le système scolaire et les acteurs du territoire, pour permettre l'apprentissage du mieux-vivre ensemble dès le plus jeune âge et l'intégration des jeunes au sein de la vie communale.</p> | |
| <p>Faciliter le lien entre les familles du territoire en s'appuyant sur la notion d'entraide (développement du covoiturage pour les activités extrascolaires, par ex.).</p> | |

Thématique : le logement à Melle

| Les enjeux prioritaires | Les orientations d'avenir |
|---|--|
| <p>1. La communication autour des différents dispositifs et aides existants favorisant l'accès ou le maintien dans le logement, notamment dans l'objectif d'en favoriser la lisibilité pour les locataires, mais aussi les propriétaires et bailleurs (a fortiori privés) présents sur le territoire communal.</p> <p>2. L'accessibilité financière et l'adaptation des logements, notamment dans l'optique de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et/ou en situation de perte d'autonomie.</p> <p>3. La lutte contre l'habitat indigne ou insalubre, qui constitue un enjeu de taille pour l'ensemble des partenaires.</p> | <p>Identifier, recenser et rencontrer les bailleurs du territoire, notamment dans l'objectif de développer leur information sur les dispositifs et aides existants, et plus globalement de les inciter davantage à louer leur bien (en lien avec le taux de vacance observé sur le territoire). Mise en place de rencontres partenariales régulières, sous forme de « village du logement ».</p> |
| | <p>Favoriser l'interconnaissance et la communication entre les différents partenaires, notamment afin que chaque acteur puisse savoir plus précisément quelles actions sont portées par chacun.</p> |
| | <p>Créer des nouvelles solutions innovantes et adaptées pour faciliter l'accès au logement des publics vulnérables. Des possibilités d'éco-location ou d'habitat intergénérationnel sont ainsi mentionnées par les participants.</p> |
| | <p>Améliorer la lisibilité de l'offre favorisant le maintien dans le logement, et l'identification des partenaires et structures intervenant dans ce domaine (communication auprès des locataires et bailleurs).</p> |
| | <p>Améliorer la lisibilité de l'offre favorisant le maintien dans le logement, et l'identification des partenaires et structures intervenant dans ce domaine, notamment en communiquant plus largement autour des aides existantes.</p> |
| | <p>Faciliter les liens de voisinage, la connaissance et la solidarité entre voisins sur le territoire, en permettant des moments conviviaux autour de thématiques préalablement définies (telles que l'environnement).</p> |
| | <p>Engager une réflexion collective et transversale autour de la possibilité de développer le permis de louer.</p> <p>Développer et faciliter l'accès à l'information des locataires concernant les notions d'insalubrité, d'indécence et d'habitat indigne.</p> |

Thématique : la lutte contre l'isolement à Melle

| Les enjeux prioritaires | Les orientations d'avenir |
|--|---|
| <p>1. Le développement de l'interconnaissance entre acteurs et du partenariat sur le territoire, dans un objectif de coordination des actions et d'amélioration de l'efficience des dispositifs existants à destination des personnes isolées.</p> <p>2. L'information et la communication autour des situations possibles d'isolement, à destination de l'ensemble des partenaires, des personnes concernées et de la population au global.</p> <p>3. L'identification des situations d'isolement, en particulier pour les publics les plus vulnérables (personnes allophones, personnes âgées, personnes en situation de précarité, familles monoparentales, etc...).</p> | <p>Actualiser et faire évoluer l'instance de coordination portée par le centre socio-culturel, pour répondre à l'évolution des besoins sur le territoire.</p> |
| | <p>Favoriser le développement d'une culture de la bienveillance et du vivre-ensemble, selon une logique décloisonnée et transversale entre partenaires.</p> |
| | <p>Impulser et pérenniser des actions favorisant la rencontre entre citoyens, notamment en prenant appui sur les différents quartiers et les manifestations déjà en place. Ex. : de référents/ambassadeurs vivre-ensemble par quartier.</p> |
| | <p>Développer une application interactive favorisant le lien social sur la commune (recensement des différents évènements et manifestations, propositions d'habitants pour mutualiser des déplacements...).</p> |
| | <p>Faciliter l'accès aux activités sportives et de loisirs des personnes en situation de précarité, en proposant des aides financières au financement de ces activités (possibilité : enveloppes financières du programme Sport Santé).</p> |
| | <p>Développer et pérenniser la dynamique d'aller-vers, faciliter l'information des partenaires et des publics en s'appuyant sur certaines actions déjà en place ou à reprendre : conseils de quartiers, rencontres élus/habitants...</p> |
| | <p>Faciliter l'accès à l'information des publics et la coordination des partenaires en organisant un village des droits qui réunirait les partenaires associatifs, institutionnels et administratifs autour de plusieurs. Envisager de privilégier l'informel pour accroître la mobilisation des publics.</p> <p>Améliorer la coordination des partenaires, dans l'objectif de faire transiter l'information entre les acteurs de manière plus efficiente et faciliter la réorientation des publics entre structures.</p> |

Thématique : la mobilité à Melle

| Les enjeux prioritaires | Les orientations d'avenir |
|---|---|
| <p>Un enjeu énoncé en termes d'adaptation des transports en commun aux besoins des habitants : circuits et horaires décrits comme peu adaptés, fréquence des bus trop peu élevée.</p> | <p>Développer davantage une logique de covoiturage/de mutualisation des trajets existants sur le territoire, par exemple en proposant une mutualisation du transport scolaire avec d'autres publics (personnes âgées, notamment).</p> |
| <p>Un enjeu exprimé autour des difficultés de mobilité rencontrées par certains publics en situation de fragilité, qui cumulent le plus souvent plusieurs freins à la mobilité.</p> | <p>Formaliser et communiquer plus largement autour des solutions de covoiturage et de stop proposées sur le territoire : la possibilité de disposer d'un outil partagé entre habitants et centralisant les différentes propositions de covoiturage est ainsi évoquée. Concernant le stop, la présence de panneaux spécifiques à des endroits sécurisés au bord de la route est également évoquée.</p> |
| <p>Un impact du manque de solutions de mobilité adaptée sur les parcours de (ré)insertion professionnelle des personnes.</p> | <p>Centraliser l'information relative à la mobilité au sein d'un même support : guide, numéro, voire lieu unique. Le support pourrait ainsi recenser toutes les solutions de mobilité existantes, leurs tarifs, et leurs caractéristiques (public visé, par exemple).</p> |
| <p>Un enjeu énoncé en termes de solutions concrètes pouvant répondre aux situations complexes identifiées sur le territoire.</p> | <p>Coordonner les acteurs de l'emploi et ceux de la mobilité, de façon systémique, afin de développer des solutions de mobilité adaptées. Pour les acteurs, les entreprises du territoire pourraient constituer un levier à exploiter (développement d'une navette interentreprises, par exemple).</p> |
| <p>Des difficultés identifiées concernant l'accès à la mobilité individuelle : les acteurs énoncent ainsi qu'il existe peu d'auto-écoles sur le territoire, et que les publics les plus en difficulté n'ont parfois pas la capacité de se former et d'obtenir le permis de conduire (barrière de la langue, très grande précarité, illettrisme...).</p> | <p>Développer davantage le portage politique quant à la question de la mobilité, notamment à échelle intercommunale, et engager une réflexion collective autour de la notion de mobilité des publics spécifiques (un questionnement est exprimé concernant le rôle du CIAS sur ce sujet).</p> |

LA FEUILLE DE ROUTE POUR L'ACTION SOCIALE – ORIENTATIONS D'AVENIR ET FICHES-ACTIONS

Thématique 1 : Le mieux-vivre ensemble à Melle

Action n°1.1: Poursuivre le développement des actions partenariales favorisant le mieux-vivre ensemble intergénérationnel au sein la commune

| | |
|---|---|
| <p>Diagnostic:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un enjeu en termes de mobilisation des publics, a fortiori des jeunes, autour des différents évènements proposés sur la commune • Des difficultés à engager suffisamment de bénévoles pour le tissu associatif • Une volonté partagée entre les partenaires de développer les actions intergénérationnelles et favorisant la mixité des publics sur le territoire | <p>Pilotes éventuels : CCAS, association CIF SP, centre socio-culturel, services municipaux en lien avec l'animation de la vie sociale, Communauté de communes</p> |
| <p>Objectifs visés:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux habitants, dès le plus jeune âge, d'acquérir une culture du mieux-vivre ensemble • Identifier et accompagner plus facilement les situations d'isolement via le levier de proximité (proches, voisins...) • Faciliter les liens et développer les solidarités entre habitants | |
| <p>Description de l'action:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser des temps de rencontres réguliers entre les établissements scolaires, le tissu associatif et les services communaux pour favoriser l'interconnaissance entre acteurs. • Sur la base de ces réunions, engager une réflexion collective autour des actions partenariales pouvant être mises en œuvre sur le territoire : par ex. temps partagés entre les établissements scolaires et les établissements accueillant des personnes âgées, évènements culturels (concerts, lectures...) favorisant la mixité des publics, goûters communs... • Mettre en place une convention tripartite avec le secteur scolaire, les associations et les services municipaux concernés définissant les modalités et la régularité de ces actions. • Mettre en place un comité de suivi de la convention, a minima une fois par an. | |
| <p>Partenaires: établissements scolaire, tissu associatif</p> | |
| <p>Indicateurs d'évaluation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de la convention partenariale • Nombre d'actions mises en place | <p>Coût estimatif : Temps de partenariat, coût de la logistique des éventuels évènements culturels</p> |

Action n°1.2: Développer l'accès aux activités sportives et culturelles des publics les plus vulnérables et favoriser les rencontres entre habitants

| | |
|--|--|
| <p>Diagnostic:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une volonté de développer plus largement la mixité entre les publics au sein des activités sportives et culturelles proposées sur la commune • Un enjeu autour de l'intégration des personnes d'origine étrangère, en situation de précarité et/ou en situation de handicap au sein des différents évènements collectifs | <p>Pilotes éventuels : CCAS, commune, instance de coordination du centre socio-culturel, communauté de communes, service finances</p> |
| <p>Objectifs visés:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la justice sociale dans les services proposés à la population • Favoriser la mixité des publics • Développer la vie sociale sur le territoire communal | |
| <p>Description de l'action:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Instituer des habitants en tant qu' « ambassadeurs de quartiers » dans chaque quartier historique de Melle (par ex., fête des voisins ou concert impulsé par un référent de quartier). • Instaurer une « carte du citoyen mellois » à destination des publics vulnérables (réfugiés, personnes en situation de handicap, personnes précaires...), donnant un accès gratuit ou à tarif réduit à certaines activités sportives et culturelles sur le territoire, afin de favoriser la mixité sociale au sein de la commune. • Envisager une stratégie globale « culture pour tous », via la mise en place d'une tarification sociale permettant l'accès aux spectacles et à la culture des publics les plus vulnérables. • Mettre en place des « billets suspendus » sur certains spectacles ou certaines activités. | |
| <p>Partenaires: associations, acteurs organisateurs d'évènements sportifs et culturels, habitants</p> | |
| <p>Indicateurs d'évaluation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'ambassadeurs de quartiers institués • Nombre de cartes du citoyen mellois distribuées • Nombre d'habitants bénéficiant de la tarification sociale | <p>Coût estimatif : Selon tarification sociale mise en place</p> |

Thématique 2 : le logement à Melle

Action n°2.1: Informer largement les habitants et les bailleurs sur les dispositifs existants en matière d'accès et de maintien dans le logement

| | |
|--|--|
| Diagnostic: <ul style="list-style-type: none"> • Un manque d'information des bailleurs et locataires sur le droit au logement • Des situations devenant parfois complexes en raison de ce manque d'information • Un manque d'identification des partenaires et structures intervenant en lien avec ces thématiques | Pilotes éventuels : CCAS, Communauté de communes, service logement de la municipalité |
| Objectifs visés : <ul style="list-style-type: none"> • Prévenir l'aggravation de certaines situations en développant une logique préventive plutôt que curative, via une diffusion large et régulière de l'information sur les dispositifs (ex: procédure à suivre pour une demande de logement social, aides financières pour des situations d'urgence ou des travaux de rénovation énergétique...) • Faciliter l'identification des acteurs du territoire intervenant dans le domaine de l'accès et du maintien dans le logement • Développer l'interconnaissance entre les partenaires et la communication auprès des publics | |
| Description de l'action : <ul style="list-style-type: none"> • Solliciter les services intercommunaux compétents en matière de logement pour identifier et recenser l'ensemble des acteurs (bailleurs, institutions, associations...) intervenant sur le territoire de la commune. • Organiser un premier temps de rencontres, visant à favoriser l'interconnaissance entre acteurs (champ de compétences respectifs, missions, publics visés...). • Engager une réflexion collective autour des modalités de communication les plus pertinentes à déployer sur le territoire (permanences, flyers...). • Etablir, annuellement, un temps fort et partenarial visant à informer l'ensemble des habitants et des bailleurs du territoire sur l'offre existante en lien avec la thématique : organisation d'un « village du logement ». | |
| Partenaires: Bailleurs sociaux, ADIL, ANAH, | |
| Indicateurs d'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de rencontres partenariales | Coût estimatif : Temps de partenariat |

Action n°2.2 : Continuer à développer le parc de logement inclusif au sein du patrimoine et auprès des bailleurs

| | |
|---|--|
| <p>Diagnostic:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des solutions de logements inclusifs existantes sur la commune (maison-relai, 5 places conventionnées ALT portées par le CCAS, CHRS et places ALT portées par Toit etc...) • Mais une volonté de développer des solutions innovantes (habitats partagés, éco-location, habitats intergénérationnels...), notamment à destination des publics vulnérables : personnes âgées et/ou en situation de handicap, personnes en situation de (ré)insertion professionnelle, personnes en situation de précarité. | <p>Pilotes éventuels : CCAS, service logement de la municipalité</p> |
| <p>Objectifs visés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les solutions d’habitats inclusifs sur la commune de Melle. • Favoriser l’accès au logement des publics vulnérables. | |
| <p>Description de l’action :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser un temps collectif avec les propriétaires et les bailleurs pour les informer des enjeux communaux en termes d’accès à un logement adapté des personnes vulnérables. • Mettre en place un temps de travail partenarial avec les bailleurs et les propriétaires sur les attributions des logements (RDC + grands logements) pour encourager l’accès des personnes vieillissantes et/ou en situation de handicap à des logements adaptés. • Envisager une réflexion partenariale avec les bailleurs sociaux pour le développement de solutions innovantes en matière de logements. | |
| <p>Partenaires : bailleurs sociaux, propriétaires, Services techniques de la ville, associations compétentes</p> | |
| <p>Indicateurs d’évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de locataires ayant bénéficié de logements inclusifs • Nombre de logements attribués chez les bailleurs sociaux à destination de publics en situation de handicap ou vulnérables • Nombre de solutions innovantes (éco-locations, par exemple) construites | <p>Coût estimatif: Coût de rénovation, temps de partenariat</p> |

Action n°2.3 : Lutter contre la précarité énergétique

| | |
|--|---|
| Diagnostic: <ul style="list-style-type: none"> • Un parc de logement ancien et vieillissant nécessitant des travaux de rénovation • Des « bonnes pratiques » en matière d'entretien du logement parfois encore peu connues des locataires | Pilote : Communauté de communes (Service Habitat), |
| Objectifs visés : <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les propriétaires sur les aides possibles pour rénover leur logement • Renforcer l'attractivité du territoire | |
| Description de l'action : <ul style="list-style-type: none"> ○ Réunir les partenaires pour envisager, à terme, de centraliser l'information sur l'existant (guide unique, site internet, permanences au sein d'un tiers-lieu ou d'une « Maison de l'habitat »...). ○ Organiser des permanences d'information pour accompagner les résidents dans le projet de rénovation thermique de leur logement. ○ Proposer des « balades thermiques » et des cafés « rénovez malin » pour inciter les propriétaires occupant à rénover leur bien et à les orienter vers les aides possibles pour rénover leur logement. | |
| Partenaires : Communautés de communes, CCAS, service logement, associations et institutions compétentes... | |
| Indicateurs d'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes ayant participé chaque année à une balade thermique • Nombre de foyers mellois ayant participé aux permanences | Coût estimatif: NC |

Action n°2.4 : Instauration du permis de louer

| | |
|---|---------------------------|
| Diagnostic: <ul style="list-style-type: none"> • Un manque de visibilité sur l'état des logements • Des situations d'insalubrité/indignité de plus en plus importantes ayant nécessité l'intervention de l'ARS et du CCAS ces dernières années | Pilote: CCAS |
| Objectifs visés: <ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil • Eviter la mise en location de logements qui portent atteinte à la sécurité des occupants et à la sécurité publique | |
| Description de l'action: <ul style="list-style-type: none"> • Effectuer des visites de logement pour contrôler son état et s'assurer qu'il répond aux critères de décence exigés • Réceptionner l'ensemble des documents permettant d'instruire le permis de louer et effectuer les démarches administratives d'autorisation ou de refus du permis de louer. | |
| Partenaires: Service logement du CCAS | |
| Indicateurs d'évaluation: <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de visites réalisées par le CCAS dans le cadre du permis de louer | Coût estimatif: NC |

Thématique 3 : La lutte contre l'isolement à Melle

Action n°3.1 : Lutter contre l'isolement des personnes âgées et/ou des personnes en situation de vulnérabilité

| | |
|--|-----------------------------------|
| <p>Diagnostic:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des personnes isolées et vulnérables recensées sur la commune • Une période de crise sanitaire ayant accentué les problématiques d'isolement des personnes âgées et/ou vulnérables | <p>Pilote: CCAS</p> |
| <p>Objectifs visés:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir, écouter et accompagner les habitants et notamment les plus fragiles | |
| <p>Description de l'action:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Repérer les séniors isolés: • Monter un partenariat avec le service Etat Civil afin qu'un courrier de mise à disposition puisse être envoyé par le CCAS au veuf ou à la veuve d'un défunt pour faire connaître les services du CCAS et apporter une écoute attentive • Mettre en place des visites de convivialité auprès des séniors inscrits dans le Plan Canicule • Promouvoir l'ouverture des EHPAD sur son environnement: le CCAS veillera à développer des actions partagées avec les résidents de l'EHPAD. • Proposer des sorties à destination des séniors de la ville, notamment ceux les plus isolés. • Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées qui le souhaitent et dont la santé et les conditions de vie le permettent en développant des solutions d'habitat innovantes (ex : logements regroupés à services partagés, résidence multi-générationnelle, etc...) | |
| <p>Partenaires: Service Etat Civil, EHPAD, Service Logement du CCAS,</p> | |
| <p>Indicateurs d'évaluation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de visites de convivialités réalisées par an • Nombre d'actions partagées avec les EHPAD • Nombre de nouveaux programmes inclusifs par an | <p>Coût estimatif : NC</p> |

Action n°3.2 : Faire du vieillissement un levier de citoyenneté et d'engagement bénévole

| | |
|---|---|
| Diagnostic: <ul style="list-style-type: none"> • Un vieillissement de la population • 3,9% de la population communale âgée de 90 ans ou plus • Des seniors actifs (50-70 ans) ne se reconnaissant pas toujours dans les actions proposées, notamment sur les problématiques liées au « grand âge ». • Des séniors en bonne santé souhaitant s'occuper et s'investir localement | Pilote: CIF-SP, CCAS – Service Séniors |
| Objectifs visés: <ul style="list-style-type: none"> • Valoriser le potentiel sénior local au service du dynamisme social de la commune • Percevoir le vieillissement autrement, en mettant notamment un point d'honneur à la solidarité intergénérationnelle. | |
| Description de l'action: <ul style="list-style-type: none"> • Proposer un « forum retraite » réunissant tous les acteurs concernés par la préparation au départ en retraite (santé, accès aux loisirs, aux droits, renseignements/conseils administratifs, fiscaux, financiers, engagement bénévole et citoyen, bien-être, remise en forme, mutuelle, etc...). • Utiliser les réseaux locaux pour rechercher de nouveaux bénévoles, notamment pour effectuer les visites de convivialité. • Monter un petit groupe de bénévoles pour organiser les visites de convivialité à domicile : monter 3 à 4 actions de partage dans l'année entre bénévoles et séniors afin d'encourager la création de liens sociaux entre les personnes. Valoriser l'action des bénévoles. | |
| Partenaires: Bénévoles, Caisses de retraite, Conseil Départemental... | |
| Indicateurs d'évaluation: <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bénévoles réalisant les visites de convivialité par an | Coût estimatif: NC |

Action n°3.3 : Structurer la diffusion d'informations auprès des personnes âgées et/ou en situation de vulnérabilité en s'appuyant sur un réseau d'acteurs de proximité et de confiance

| | |
|---|---|
| Diagnostic: <ul style="list-style-type: none"> • Un manque d'informations perçu en matière de situations d'isolement et d'offre existante pour répondre à cette problématique • Une volonté partagée de s'appuyer sur le levier de proximité (proches, voisins, habitants...) pour parvenir à un repérage plus efficient des situations d'isolement | Pilote: CCAS |
| Objectifs visés: <ul style="list-style-type: none"> • Prévenir l'aggravation des situations d'isolement grâce à une diffusion plus large de l'information (mise en place d'une logique préventive plutôt que curative) • Repérer plus largement les situations d'isolement (personnes âgées, mais également personnes en situation de précarité et/ou d'origine étrangère, familles monoparentales, personnes en situation de handicap...) • | |
| Description de l'action: <ul style="list-style-type: none"> • Organisation de temps de rencontres réguliers entre l'ensemble des partenaires intervenant auprès des personnes âgées et/ou des publics vulnérables sur le territoire, pour permettre une meilleure identification des champs de compétence respectifs. • Sur la base de cette interconnaissance, définition des modalités de réorientation des publics entre structures : objectifs et missions des acteurs, publics visés, aides apportées... • A terme, ouverture du temps partenarial au public, sous forme de « village des droits ». • Création de supports de communication adaptés (méthode FALC, par exemple) et diffusés largement (prendre appui sur les lieux de proximité -boulangerie, tabac, pharmacie...- pour en faciliter la diffusion). | |
| Partenaires: Association gérontologique Appui et vous, Communauté de communes (CIAS), associations et acteurs institutionnels intervenant auprès des personnes âgées et/ou des personnes en situation de vulnérabilité | |
| Indicateurs d'évaluation: <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions organisées par an • Nombre de personnes isolées nouvellement identifiées par an | Coût estimatif: Temps de partenariat, coût des moyens de communication adaptés |

Action n°3.4 : Poursuivre et développer les actions en lien avec l'accès au numérique

| | |
|--|---|
| Diagnostic: <ul style="list-style-type: none"> • Des publics éloignés des outils informatiques fragilisant leur accès aux droits • Une fracture numérique touchant des publics variés (jeunes, personnes âgées, familles en situation de précarité...) | Pilote: CCAS |
| Objectifs visés: <ul style="list-style-type: none"> • Rendre le numérique accessible à tous • Renforcer l'accès aux droits • Accompagner les publics les plus éloignés dans l'utilisation des outils numériques | |
| Description de l'action: <ul style="list-style-type: none"> • Mettre à disposition des ordinateurs au sein du CCAS et organiser des ateliers de sensibilisation au numérique au public le plus éloigné • Engager une réflexion sur l'opportunité de développer une Maison France Services (fixe ou itinérante) sur la commune | |
| Partenaires: CAF, Pôle Emploi, Conseiller numérique, Bêta-Pi, réseau solidarité numérique... | |
| Indicateurs d'évaluation: <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'ateliers numériques réalisés | Coût estimatif: Investissement = 3 000 € |

Action n°3.5 : Développer la stratégie partenariale en matière de repérage et d'accompagnement des situations d'isolement

| | |
|--|---|
| <p>Diagnostic:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Peu d'instances de coordination et de partenariat mises en place spécifiquement pour cette thématique • Une instance de coordination portée par le centre socio-culturel à actualiser (intégration des nouveaux acteurs du territoire, notamment) et à redynamiser (objectifs, projets communs...) | <p>Pilotes éventuels: Centre socio-culturel, CCAS</p> |
| <p>Objectifs visés:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Structurer la politique sociale du territoire en matière d'isolement en coordonnant les différents partenaires sociaux • Favoriser l'interconnaissance entre les différents partenaires du territoire • A terme, faciliter l'identification et la réorientation de ces publics | |
| <p>Description de l'action:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Instauration d'un comité de suivi de l'ABS avec les différents pilotes des actions du schéma communal d'action sociale: 1 à 2 réunions par an pour faire un bilan des actions enclenchées et sur les actions à poursuivre/renouveler ou à monter. • Instance de coordination portée par le centre socio-culturel : intégration des nouveaux acteurs, définition d'objectifs annuels, suivi des projets et actions mis en place. Envisager la mise en place d'une présidence tournante (association ou acteurs institutionnels en ayant la charge sous forme de « roulement ») pour une répartition équitable de la charge de travail et une diversité des thématiques abordées. | |
| <p>Partenaires: CAF, MDS, Conseil Départemental, associations d'aide à domicile, associations caritatives, bailleurs sociaux, bénévoles, habitants</p> | |
| <p>Indicateurs d'évaluation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de comité de suivi ABS • Nombre de réunions de l'instance de coordination | <p>Coût estimatif: Temps de coordination et de partenariat</p> |

Thématique 4 : La mobilité à Melle

Action n°4.1 : Centraliser l'information relative aux solutions de mobilité existantes sur le territoire

| | |
|--|--|
| Diagnostic: <ul style="list-style-type: none"> • Un enjeu en termes d'information des publics quant à l'existant • Une interconnaissance à améliorer entre partenaires du territoire | Pilotes éventuels : services intercommunaux compétents en matière de mobilité, municipalité |
| Objectifs visés: <ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux habitants d'accéder facilement à toute l'information relative à la mobilité | |
| Description de l'action: <ul style="list-style-type: none"> • Recenser l'ensemble des acteurs portant les solutions de mobilité existantes sur le territoire. • Organiser des temps de rencontres partenariaux, pour favoriser l'interconnaissance et engager les partenaires dans une dynamique « projet ». • Engager une réflexion collective sur une solution unique en matière d'informations relatives à la mobilité : guide, flyers, journée de la mobilité... | |
| Partenaires: acteurs portant des solutions de mobilité, CCAS, services intercommunaux | |
| Indicateurs d'évaluation: <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place des temps partenariaux • Existence d'une solution d'information unique | Coût estimatif : Temps de partenariat, coût de la solution d'information envisagée |